La Gazette en Yvelines

N°87
Mercredi 14 juin 2017
lagazette-yvelines.fr

Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Arrivée en tête du premier tour des élections législatives dans le Mantois, la candidate LREM a mis en cause la véracité des éléments présentés dans notre précédente édition.



Affaire Moudnib : « Aucun conflit d'intérêt » ?

Dossier - P. 2

Culture p.14

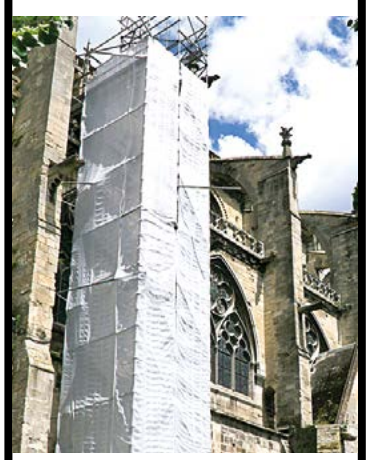
VALLEE DE SEINE



La musique célébrée sur tout le territoire

Faits divers p.10

MANTES-LA-JOLIE



Ivre, il dégrade six voitures depuis le toit de la collégiale



Actualités p.6

ANDRESY

La ville labellisée « amie des enfants »



Actualités p.6

MANTES-LA-JOLIE

Des prières pour l'ex-recteur de la mosquée



Sports p.12

SPORT INSOLITE

Ball trap : la précision au bout du fusil

P. 4 MANTES-LA-JOLIE Dans la 8ème, la droite veut sauver les meubles

P. 7 CONFLANS-SAINTE-HONORINE La candidate LREM assomme le député

P. 7 ACHERES Dans la 6ème, Natalia Pouzyreff dans un fauteuil

P. 8 LES MUREAUX Le député-maire LR résiste un peu mieux

P. 8 POISSY David Douillet, au tapis, compte se relever

P. 12 HOCKEY SUR GLACE Mission accomplie pour les Mantais

P. 14 TRIEL-SUR-SEINE La création audiovisuelle à l'honneur

DANS LES YVELINES
DÉFISCALISEZ EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Jusqu'au 30 juin :
FRAIS DE NOTAIRE
0 €*

3 ANS DE GESTION LOCATIVE
0 €*

*Conditions détaillées sur bouygues-immobilier.com. Offres valables pour toute réservation dédiée à l'investissement locatif signée entre le 1er et le 30 juin 2017 sur une sélection de logements (liste des programmes et lots disponibles sur simple demande ou sur www.bouygues-immobilier.com), sous réserve de signature de l'acte authentique de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation. Dans la limite des stocks disponibles. Offres non cumulables avec les autres offres Bouygues Immobilier en cours. Conditions détaillées sur simple demande ou sur www.bouygues-immobilier.com. Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation). Bouygues Immobilier, SAS, au capital de 138.577.320 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre, siège social, 3 boulevard Gallieni à Issy les Moulineaux (92130), ORIAS n° 13006299 / Illustration non contractuelle à caractère d'ambiance Illustration : Infime / Architecte : Véronique Bleunven / Conception : CHANGE. Réalisation : Renadines 6 CE - 06/2017.



Bouygues Immobilier
Bien plus pour vous

jusqu'à 63 000€ DE RÉDUCTION D'IMPÔTS*

bouygues-immobilier.com
0 810 002 500 Service 0,06 € / min + prix appel

MANTES-LA-JOLIE Affaire Moudnib : « Aucun conflit d'intérêt » ?

En tête du premier tour dans la huitième circonscription, la candidate LREM, ex-adjointe mantaise, porte plainte en diffamation et met en cause la réalité des éléments publiés par La Gazette dans un droit de réponse. Le voici, accompagné de fac-similés extraits d'un courriel cité dans notre précédente édition, et d'un second droit de réponse.

Depuis mardi 6 juin et la publication de notre enquête, la candidate investie par La République en marche dans la huitième circonscription, arrivée en tête du premier tour ce dimanche, fait feu de tout bois. Mercredi 7 juin en fin de journée, elle a indiqué sur son compte Facebook avoir déposé plainte pour diffamation, et a envoyé un droit de réponse où elle réfute la très grande proximité qu'elle entretient avec l'association mantaise Eduquer pour réussir, pour laquelle elle a obtenu en tant qu'adjointe une subvention municipale de 30 000 euros.

Khadija Moudnib, adjointe mantaise ayant démissionné il y a deux semaines, désormais favorite du second tour des élections législatives, avait choisi de ne pas porter plainte auprès du juge des référés. Cela lui aurait permis d'obtenir un jugement sous 48 h, comme il a été d'ailleurs précisé par *La Gazette*, dès mardi 6 juin, jour de diffusion de notre édition papier, à son équipe de campagne.

« Même pas simple adhérente »

Afin de ne pas laisser planer le doute pendant les semaines, voire mois, d'une procédure au fond, *La Gazette* publie une partie des éléments cités dans le dossier de cette semaine. Dans son droit de réponse (publié en intégralité ci-dessous), elle conserve en effet la même ligne de défense : « *Il n'y a aucun conflit d'intérêt.* »

Elle avance pour preuve qu'elle n'a « *jamais été membre des organes d'administration ou de direction de l'association* », et « *même pas simple adhérente de cette association de terrain au moment où la subvention lui a été accordée* ». Alors, elle connaît « *évidemment l'association et ses dirigeants* » dans le cadre de ses fonctions : « *Quoi de plus normal lorsque le périmètre d'action de l'association entrait dans mes délégations d'adjointe.*»

Pourtant, dans un courriel envoyé en 2015, Khadija Moudnib affirme un rôle visiblement très important puisqu'elle « *manage* » au sein de celle-ci « *l'équipe projet* » du seul projet jamais porté par cette association. Des extraits figurent ci-contre, seulement expurgés d'éléments identifiant d'autres personnes ou sociétés. Utilisant systématiquement « *nous* » pour évoquer Eduquer pour réussir, elle y milite activement au sein de la municipalité mantaise pour l'obtention de cette subvention de 30 000 euros.

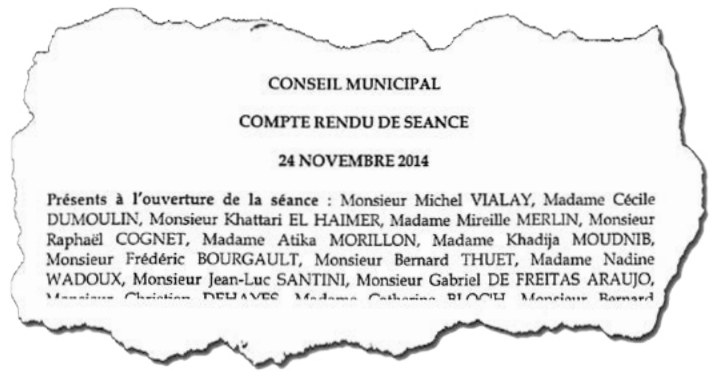
Contredite par un courriel

Par ailleurs, Khadija Moudnib aurait pu choisir, comme il est d'usage dans certaines communes, de s'abstenir ou de ne pas prendre part au vote de la délibération du conseil municipal attribuant la subvention en novembre 2014. Elle aurait également pu, comme l'habitude le veut dans d'autres communes, préciser en séance que, compte tenu de son rôle au sein d'Eduquer pour réussir, son vote ne concernait que les autres associations bénéficiant de fonds publics.

Mais elle a bien décidé, ce 24 novembre 2014, de voter la délibération présentée en conseil municipal. Comme elle a choisi, en janvier 2016, de signer au nom de la mairie la convention d'objectifs et de moyens relative à cette attribution de subvention, qui était de très loin la plus importante de cette décision liée au Contrat social de territoire.

Les documents dont les fac-similés sont publiés ci-dessous sont également consultables, en intégralité pour le courriel de Khadija Moudnib, dans la version de cet article publiée jeudi 8 juin sur le site internet de *La Gazette en Yvelines*, accessible à l'adresse suivante : bit.ly/2siNG4u.

Cette publication sur le site internet de *La Gazette en Yvelines* a également donné lieu à un second droit de réponse de Khadija Moudnib, publié en page de droite de ce dossier.

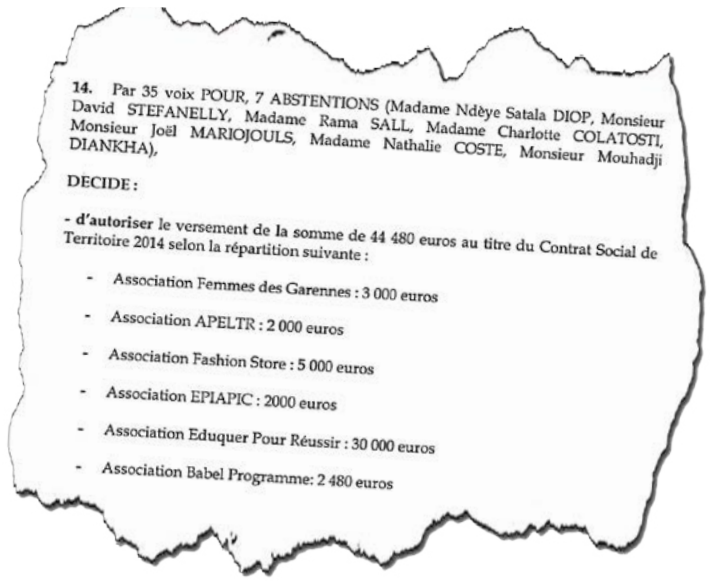


CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

24 NOVEMBRE 2014

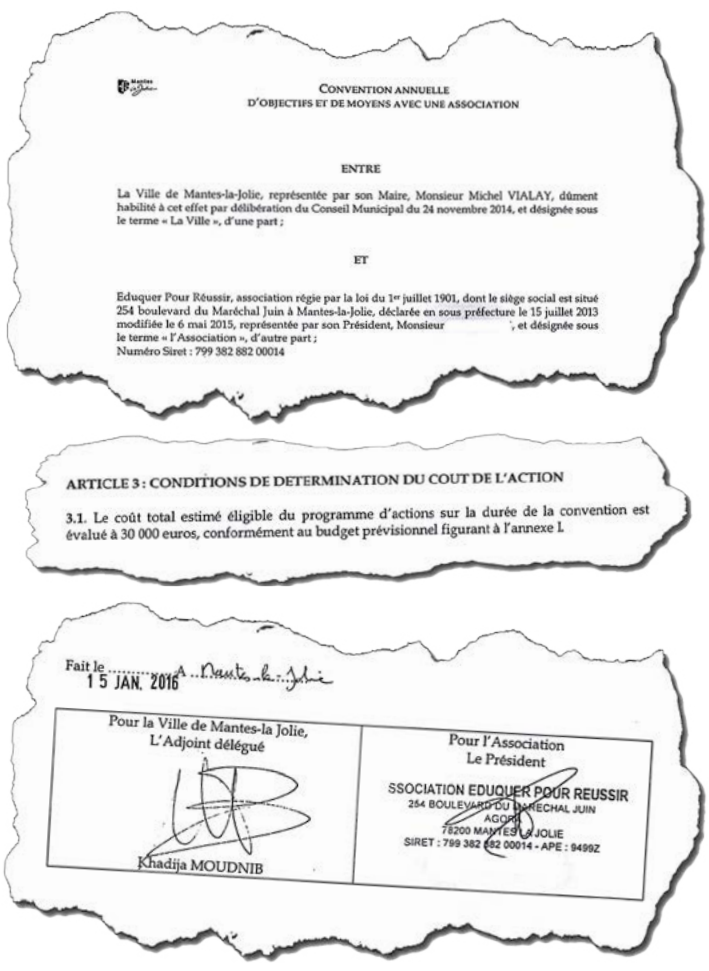
Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Michel VIALAY, Madame Cécile DUMOULIN, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Raphaël COGNET, Madame Atika MORILLON, Madame Khadija MOUDNIB, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO,



14. Par 35 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- **d'autoriser** le versement de la somme de 44 480 euros au titre du Contrat Social de Territoire 2014 selon la répartition suivante :
  - Association Femmes des Garennes : 3 000 euros
  - Association APELTR : 2 000 euros
  - Association Fashion Store : 5 000 euros
  - Association EPIAPIC : 2000 euros
  - Association Eduquer Pour Réussir : 30 000 euros
  - Association Babel Programme: 2 480 euros



CONVENTION ANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC UNE ASSOCIATION

ENTRE

La Ville de Mantes-la-Jolie, représentée par son Maire, Monsieur Michel VIALAY, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014, et désignée sous le terme « La Ville », d'une part ;

ET

Eduquer Pour Réussir, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 254 boulevard du Maréchal Juin à Mantes-la-Jolie, déclarée en sous préfecture le 15 juillet 2013 modifiée le 6 mai 2015, représentée par son Président, Monsieur , et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part ;
Numéro Siret : 799 382 882 00014

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

3.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 30 000 euros, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe I.

Fait le 15 JAN. 2016 à Mantes-la-Jolie

Pour la Ville de Mantes-la-Jolie,
L'Adjoint délégué

Khadija MOUDNIB

Pour l'Association
Le Président

SSOCIATION EDUQUER POUR REUSSIR
254 BOULEVARD DU MARECHAL JUIN
AGORA
78200 MANTES LA JOLIE
SIRET : 799 382 882 00014 - APE : 9499Z

L'association, c'est « nous »

Contrairement à ce qu'elle affirme depuis trois ans, et avec une vigueur renouvelée depuis quinze jours, le conflit d'intérêts de Khadija Moudnib dans cette affaire, déjà pointé par l'opposition et par *le Courrier de Mantes* à l'époque, semble donc avéré au regard de ces faits, notamment appuyés par le document présenté ci-contre.

Par ailleurs, le journal *Le Monde* évoque également ce conflit d'intérêts de la candidate LREM de la huitième circonscription des Yvelines, dans un article publié au matin du jeudi 8 juin, et intitulé « *Les entorses des candidats de La République en marche à la moralisation de la vie publique* ». Khadija Moudnib portera-t-elle également plainte en diffamation contre le quotidien du soir ?

Voici le passage la concernant : « *Khadija Moudnib (8e des Yvelines) a, quant à elle, été accusée de conflits d'intérêts, car sa société de soutien scolaire Format'Réussite a été financée à partir de 2013 par des fonds publics de réussite éducative, attribués dans des commissions où elle siégeait. Son association Eduquer pour réussir a également été subventionnée par la mairie où elle siégeait comme adjointe.* »

DROIT DE REPONSE de Khadija Moudnib (7 juin 2017)

« L'article intitulé « Législatives : En marche bute sur le conflit d'intérêts » constitue une collection de fausses informations, dont la publication étonne tout particulièrement à trois jours du premier tour des législatives.

La méthode surprend : c'est une histoire vieille de trois ans, qui avait alors été montée de toutes pièces par l'opposition municipale, qui ressort curieusement à trois jours d'une échéance électorale.

Cette histoire n'avait évidemment jamais pu dépasser le stade de la communication politique de bas niveau, puisqu'elle était totalement creuse. Rien que je « traîne » depuis trois ans. Simplement une histoire fausse soudainement réchauffée.

L'origine de cette fable échappe d'autant plus que le prétendu conflit d'intérêts dénoncé, mettrait, sur le fond, également en cause le Maire, mon principal opposant aux législatives, en ce qu'il n'aurait jamais réagi.

Quant au fond de cet article, il s'agit d'une suite de diffamations. Si les termes « conflit d'intérêts » sont répétés à longueur d'article, son auteur se garde bien de décrire ce qui permettrait de caractériser ce conflit d'intérêts.

Le seul élément présenté comme probant - de façon vague - serait l'existence de « documents explosifs ». Quels documents ? Que contiennent-ils ? que prouvent-ils ? Rien. Aucun commencement de démonstration. Seul un doute insidieux est distillé dans l'esprit du lecteur.

La transparence de l'action publique est une priorité de la République en Marche. Elle est également l'une de mes priorités.

Je n'ai jamais été membre des organes d'administration ou de direction de l'association « Eduquer pour réussir », celle-là même à laquelle une subvention a été accordée par le Conseil municipal de la Commune. Je ne l'ai jamais présidée.

Je n'étais même pas simple adhérente de cette association de terrain au moment où la subvention lui a été accordée par le conseil municipal.

Je connais évidemment l'association et ses dirigeants. Et heureusement : quoi de plus normal lorsque le périmètre d'action de l'association entrait dans mes délégations d'adjointe et lorsque l'on connaît les chiffres du chômage des jeunes à Mantes-la-Jolie ! »

De: Khadija MOUDNIB <khadi_mo@yahoo.fr>
Envoyé: mardi 6 octobre 2015 13:34
À:
Objet: On ose prendre des risques et innover... ou pas ?
Pièces jointes: CV .pdf

Je serai donc visible sur le projet. Ce que les gens retiennent c'est que les choses se fassent et non pas les polémiques infondées. Quand je vois le niveau de nos services sur ces question d'emploi et d'entrepreneuriat et l'urgence et l'importance de ces questions, je n'ai pas besoin de réfléchir longtemps pour prendre ma décision. D'autant que comme vous le savez, je suis élue pour faire et pas pour ne pas faire de bruit et rester bien au chaud dans mon siège d'élue.

Pour être claire, l'équipe projet, que je manage avec le président, s'est régulièrement réunie. Nous avons défini les points suivants :

- Création d'un poste : une seule personne sera salariée. nous sommes tous très occupé et avons besoin d'une personne qui assure le quotidien et fasse le lien entre nous et avec les partenaires institutionnels. La personne initialement pressentie a trouvé un emploi. La chance que nous avons c'est que par la force de notre réseau, nous avons trouvé quelqu'un d'autre. Ce serait dommage de la perdre aussi car c'est un profil plus intéressant que le précédent profil. cf son CV en PJ. c'est une senior.

Vous me connaissez assez pour savoir que je ne lâcherai pas. Je n'ai vraiment pas envie de passer en force avec vous car je ne fais ça que quand je sens que je perds mon temps à convaincre. De plus, je trouve qu'on a réussi à créer une belle relation humaine et de travail, toutes les 3, ça créerait un précédent que je ne souhaite pas. Au contraire, je veux vous convaincre et que ce soit une belle aventure commune basée sur la confiance. Je connais votre intelligence et votre implication. Je vous demande de faire confiance aux miennes.

Si vous acceptez de me suivre là-dessus, je vous fais toute confiance sur la manière de gérer au mieux techniquement le dossier car je ne maîtrise pas les aspects délib etc.
Ce qui est certain c'est que si on n'a pas la sub on ne peut pas embaucher la personne qui gérera le quotidien et le projet mourra dans l'oeuf... on organisera au plus quelques évènements et on parrainera ce qu'on pourra... Ce serait du gâchis.. et je le vivrai comme une défaite personnelle.

Nous pourrons rapidement organiser une rencontre pour faire le point si vous le souhaitez. Ce projet comme les autres se doit d'être transparent sur la manière d'utiliser les deniers publiques. Je voudrai même qu'il soit exemplaire pour ça. Ce projet n'est en aucun cas l'embryon d'un projet de business (je pense à). Il a vocation à rester social. Dès que ce sera pertinent, je demanderai à siéger au conseil d'administration. Nous pourrons mettre en place un comité de pilotage auquel vous serez associé comme pour l'IFEP, etc.

Qu'est-ce que le conflit d'intérêts ?
La définition ci-dessous est donnée par la version francophone de l'encyclopédie en ligne Wikipedia :
« Une situation de conflit d'intérêts apparaît quand un individu ou une organisation doit gérer plusieurs intérêts qui s'opposent, dont au moins l'un d'eux pourrait corrompre la motivation à agir sur les autres, ou au moins donner cette impression (on parle alors d'« apparence de conflit d'intérêts »).
[…]
Le conflit d'intérêts n'est pas, en droit français, un délit civil ou un délit pénal. Ce sont le trafic d'influence et la prise illégale d'intérêts qui peuvent en découler et qui sont, quant à eux, délictueux en France. Même s'il n'y a aucune preuve d'acte préjudiciable, un conflit d'intérêts peut créer une apparence d'indélicatesse susceptible de miner la confiance des salariés ou des citoyens en la capacité de la personne incriminée à assumer sa ou ses responsabilité(s). »

SECOND DROIT DE REPONSE de Khadija Moudnib (9 juin 2017)

La rédaction de La Gazette se bornera cette fois-ci à faire remarquer à nos lecteurs que Khadija Moudnib nous prête manifestement le pouvoir d'influer sur les publications du quotidien de référence du soir.

« La Gazette en Yvelines fait preuve d'un acharnement inédit, en assortissant de nouveaux commentaires la publication de la réponse que j'avais été contrainte d'apporter à son article du 7 juin, intitulé « Législatives : dans le Mantois, En marche bute sur le conflit d'intérêts ».

Les constantes dans la prose de la Gazette en Yvelines sont les approximations, les fausses informations et, au final, la diffamation. Le tout, de façon troublante, à trois jours d'un scrutin électoral.

Première fausse affirmation : je n'ai jamais nié avoir travaillé main dans la main, en qualité d'adjointe, avec l'association Eduquer pour réussir. Cela entrait dans mes délégations d'adjointe. Il est normal qu'un adjoint ayant dans ses délégations l'action sociale…travaille avec les associations de terrain agissant dans ce domaine. C'est l'inverse qui aurait été choquant.

Je suis d'ailleurs tellement à l'aise avec cette donnée que j'en ai évidemment fait état en déposant plainte pour diffamation contre la Gazette en Yvelines.

Je remercie d'ailleurs la Gazette en Yvelines, qui a cru devoir et pouvoir se lancer dans le conseil juridique, pour sa suggestion d'action en justice. J'ai préféré utiliser la voie normale : mon droit de réponse et le dépôt de plainte.

Je préfère par ailleurs me consacrer à ma campagne, l'action publique plutôt qu'à la vaine polémique.

Deuxième fausse affirmation : la Gazette affirme que j'aurais dû m'abstenir de prendre part au vote de la subvention allouée par la Commune à l'association.

Je crains de déceler une intention de nuire dans cette affirmation car, comme je l'ai précisé dans ma réponse d'hier, je n'ai jamais été membre des organes d'administration ou de direction de l'association « Eduquer pour réussir ». Je ne l'ai jamais présidée. Je n'étais même pas simple adhérente de cette association au moment où la subvention lui a été accordée par le conseil municipal.

Nous sommes donc face à…un conflit d'intérêt fictif ! Il n'y aurait eu aucune raison pour que je m'abstienne de voter la subvention en question.

Troisième manipulation : un adjoint signe les documents entrant dans le champ de ses attributions et pour la signature desquels il a reçu délégation du Maire.

C'est précisément le cas de la convention d'objectifs et de moyens. Sa signature entrait dans le champ de la délégation qui m'avait été donnée par le Maire. Et, encore une fois, aucun conflit d'intérêt ne faisait obstacle à sa signature.

Quatrième manipulation : la Gazette en Yvelines relaye la fausse information, publiée sur le site le Monde sans vérification, après que la Gazette en Yvelines la lui a communiquée. Chaque affirmation de ces trois lignes publiées dans Le Monde.fr est fausse.

Aucune subvention n'a été accordée par la Commune à ma société de soutien scolaire, Format'Réussite.

Aucune prestation de services ne lui a, par ailleurs, été commandée après mon élection. La transparence de la vie publique est une de mes priorités : il était évidemment inconcevable que des prestations soient commandées, par la Commune dont je suis élue, à ma société.

Les premières prestations ont été commandées en 2012. Je n'étais pas élue.

La dernière prestation réalisée pour la Commune avait été commandée avant que je sois élue et s'est achevée peu après, en juin 2014, puisqu'il était impossible de laisser tomber les enfants avant la fin de l'année scolaire.

La lecture de ce nouvel article de la Gazette en Yvelines, si elle est désolante par la gravité des fausses accusations qui y sont proférées, a au moins un mérite : en fait de documents « explosifs » et « exclusifs » annoncés le 7 juin, les documents que la Gazette en Yvelines a été contrainte de publier le 8 juin font pschit. »

MANTES-LA-JOLIE Dans la 8ème, la droite veut sauver les meubles

Avec un taux de participation historiquement bas, Khadija Moudnib (LREM) et Michel Vialay (LR) s'affronteront pour le second tour des législatives.

La 8ème circonscription faisait partie des plus convoitées des Yvelines, avec 17 candidats qui se sont affrontés. Difficile de prédire qui serait au deuxième tour, en particulier avec un taux de participation faible de 43,21 %. Finalement, l'ex-adjointe mantaise aux affaires sociales Khadija Moudnib (LREM), obtient 24,87 % des suffrages exprimés. Elle devance ainsi l'édile mantais Michel Vialay (LR), qui, s'il arrive en tête dans sa ville (30 %), réalise un score bien inférieur sur l'ensemble de la circonscription (17,19 %).

Venue voter à l'espace Corot à Rosny-sur-Seine en début d'après-midi, la députée sortante Françoise Descamps-Crosnier (PS), jugeait ce premier tour « *imprévisible* ». Arrivée cinquième sur l'ensemble de la circonscription avec 9,33 % des suffrages et derrière le candidat de la France insoumise Romain Carbonne, elle talonne cependant d'une voix Khadija Moudnib dans son fief rosnéen. Pour le second tour, si elle considère Michel Vialay comme un « *adversaire* », elle ne soutient pas pour autant la candidate LREM : « *Je suis pour la réussite de ce quinquennat. Mais madame Moudnib a des preuves à donner concernant son émancipation du système.* »



LA GAZETTE EN YVELINES

Pour le second tour, si Françoise Descamps-Crosnier considère Michel Vialay comme une « adversaire », elle ne soutient pas pour autant la candidate LREM : « Je suis pour la réussite de ce quinquennat. Mais madame Moudnib à des preuves à donner concernant son émancipation du système. »

« Des preuves à donner »

Candidat pour le Parti communiste, Eric Roulot, maire de Limay, « *s'y attendait* », en parlant de son résultat (4,47 % des voix, derrière Françoise Descamps-Crosnier) : « *La République en marche a le vent en poupe.* » Dans sa ville, l'élu arrive en troisième position à une voix de François Siméoni (FN). « *La France insoumise n'a pas atteint ses objectifs sur Limay* », détaille-t-il, tout en reconnaissant que leur score est supérieur de deux points à celui de la circonscription.

Un autre édile déçu, c'est Stéphane Hazan, candidat sans étiquette et maire de Lainville-en-Vexin. Si, durant la campagne, il affirmait pouvoir être au second tour, en ce lundi 12 juin, il avoue « *une pointe de déception. On pensait faire un peu mieux.* » L'élu relativise ce résultat : « *On est les premiers des candidats sans parti.* » Il a toutefois pu compter sur le soutien de ses administrés puisqu'il devance la candidate LREM de presque trois points. Valérie, Lainvilloise de 55 ans, qui se définit comme sympathisante d'Emmanuel Macron, a fait le choix « *de la proximité et de la facilité* » entre ces deux candidats compatibles avec la majorité présidentielle, et a voté pour son maire. Elle restait toutefois « *lucide* » sur ses chances d'arriver au second tour.

A Mantes-la-Ville, Cyril Nauth (FN) s'attendait « *à ce que ce premier tour ne soit pas une répétition de l'élection présidentielle* », mais prévoyait en revanche un scénario « *semblable à celui des élections départementales de 2015 (où il avait été opposé à Pierre Bédier, Ndlr)* ». Troisième dans la circonscription, François Siméoni réalise toutefois un de ses meilleurs scores dans la commune frontiste avec 19,48 % des voix, et est en deuxième position derrière Khadija Moudnib.

A l'heure du dépouillement dans le bureau de vote n°1 à l'hôtel de ville de Mantes-la-Jolie, les bulletins sortent et les premiers noms s'élèvent : « *Khadija Moudnib* », « *Michel Vialay* ». Les mines se tendent à la mairie et certains évoquent « *une catastrophe* ». Malgré tout, Michel Vialay arrive en tête dans sa ville grâce à un score important dans le quartier du Val Fourré.

« LREM a le vent en poupe »

Aux Eglantines par exemple, à l'intersection des secteurs des Peintres et des Médecins, Hicham, 25 ans, illustre ce résultat. Son choix s'est vite porté sur le premier magistrat mantais : « *Je lui fais confiance pour porter les problématiques de Mantes au niveau national.* » Il reconnaît que beaucoup de personnes de son entourages ont été « *indécises* ».

Passée l'annonce des résultats, l'équipe du maire candidat relativise. « *On résiste beaucoup mieux que dans d'autres endroits,* détaille Raphaël Cognet (LR), directeur de campagne de l'édile. *On a des réserves, c'est une deuxième campagne qui commence.* »

« On a des réserves »

Si les prédictions avançaient une importante majorité pour les candidats de La République en marche, certains électeurs, à l'instar de cette retraitée limayenne, ont voté « *pour faire opposition* », à Emmanuel Macron. Un mode de pensée repris par le président du conseil départemental Pierre Bédier (LR), à l'annonce des résultats : « *Il est encore temps pour l'électorat de la droite et du centre de se ressaisir. Sinon, il est à craindre des lendemains qui déchantent sur fond de promesses non tenues.* »

Pour sa part, Khadija Moudnib pointe « *un scrutin largement historique* ». Et évoque la suite de ce premier tour : « *L'enjeu est désormais de se rassembler quels que soient nos parcours, nos origines et nos convictions pour donner à la France les moyens d'agir et de réussir.* » Une tâche qui pourrait s'avérer compliquée, tant pour elle que pour son adversaire : aucun des candidats battus évoqués dans cet article n'appellent à voter pour eux.

Résultats de la 8ème circonscription

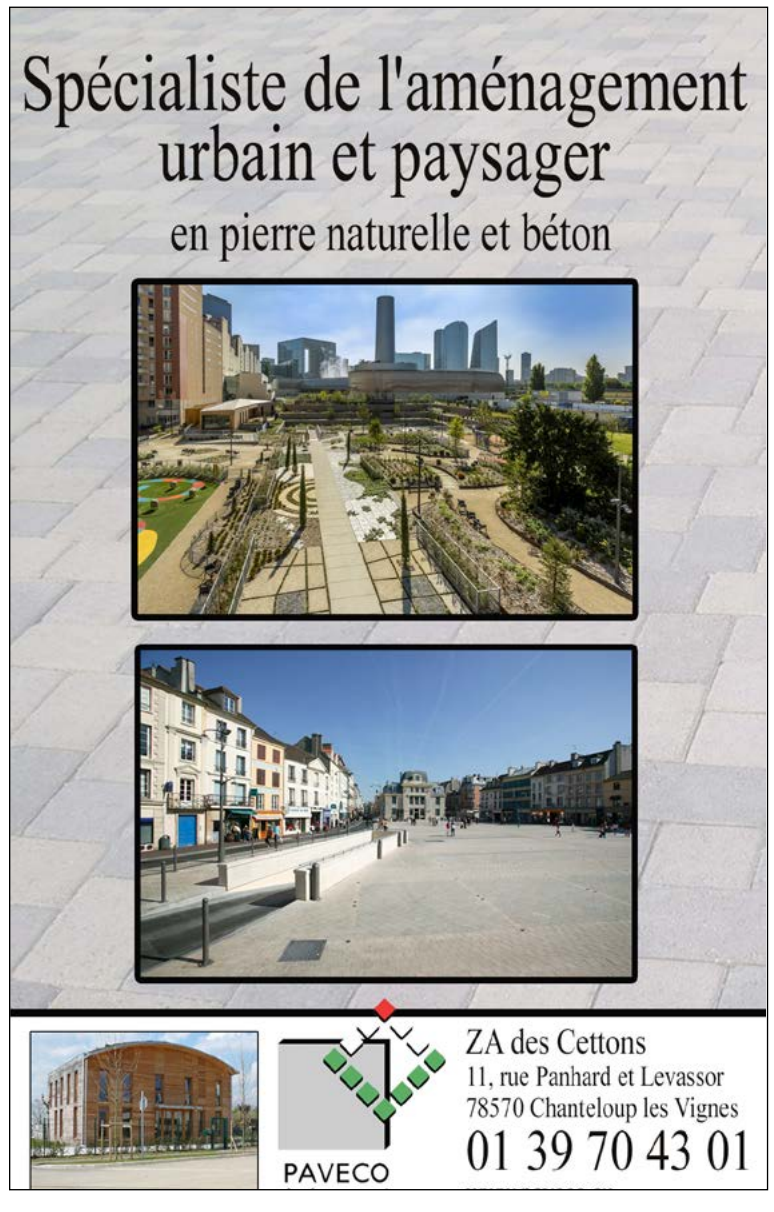
Participation

42,14 % - 31920 votants pour 73 870 inscrits
583 blancs (0,79 % des votants) - 205 nuls (0,28 % des votants)

Khadija Moudnib (LREM) : 24,87 % des votants (10,48 % des inscrits) – 7 744 suffrages
Michel Vialay (LR) : 17,19 % des votants (7,24 % des inscrits) – 5 351 suffrages

François Siméoni (FN) : 15,64 % des votants (6,59 % des inscrits) - 4 868 suffrages
Romain Carbonne (FI) : 12,84 % des votants (5,41 % des inscrits) – 3 997 suffrages
Françoise Descamps-Crosnier (SOC, PS) : 9,33 % des votants (3,93 % des inscrits) – 2 904 suffrages
Eric Roulot (COM,PCF) : 4,47 % des votants (1,88 % des inscrits) – 1 391 suffrages
Stéphane Hazan (DVD) : 4,23 % des votants (1,78 % des inscrits) – 1 316 suffrages
Abdelmajid Eddaikhane (DIV) : 2,49 % des votants (1,05 % des inscrits) – 776 suffrages
Michael Taverne (DLF) : 2,11 % des votants (0,89 % des inscrits) – 658 suffrages
Esther Kooiman (ECO, AEI) : 1,61 % des votants (0,68 % des inscrits) – 500 suffrages
Eliane Le Cor (EXD, PDF) : 1,29 % des votants (0,54 % des inscrits) – 401 suffrages
Hulya Sahin (DIV, PEJ) : 1,07 % des votants (0,45 % des inscrits) – 333 suffrages
Thierry Gonnot (EXG – LO) : 0,85 % des votants (0,36% des inscrits) – 266 suffrages
Bénédicte de Dinechin (DVD, PCD) : 0,72 % des votants (0,30 % des inscrits) – 224 suffrages
Aude Courbis (DIV, UPR) : 0;66 % des votants (0,28 % des inscrits) – 206 suffrages
Jack Lefebvre (EXG, POID) : 0,41 % des votants (0,17% des inscrits) – 127 suffrages
Mathieu Boulay (DIV) : 0,22 % des votants (0,09 % des inscrits) – 70 suffrages

Les résultats présentés ci-dessus proviennent du ministère de l'intérieur. La première étiquette politique indiquée est celle issue de l'enregistrement des candidats en préfecture. Si une ou plusieurs autres le sont après la virgule, elles ont été déterminées par la rédaction de *La Gazette*. Les deux premiers candidats sont qualifiés au second tour.



En bref

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Trois jours dédiés au Pardon de la batellerie

Le 58ème Pardon national de la batellerie se déroulera du vendredi 16 au dimanche 18 juin. Outre les cérémonies traditionnelles d'hommage aux bateliers, le public pourra également découvrir les différents métiers du fleuve ainsi que les multiples facettes de la batellerie. Le musée de la batellerie proposera notamment l'exposition *Au fil de l'eau au fil du temps* durant le week-end.

Le programme complet du Pardon est à retrouver sur conflans-sainte-honorine.fr, dans la rubrique En ce moment.

POISSY

Le chantier de fouille préventive ouvert au public

A l'occasion des Journées nationales de l'archéologie, le chantier de fouille préventive mené actuellement sur le terrain à l'arrière de la mairie s'ouvre à la visite les samedi 17 et dimanche 18 juin. Des visites guidées d'une durée de 45 minutes environ seront organisées pour des groupes de 30 personnes maximum.

Elles auront lieu le 17 juin entre 14 h et 18 h 30 et le 18 juin entre 10 h et 12 h 30 puis entre 14 h et 18 h 30. Le rendez-vous est fixé à l'angle des rues du 8 mai 1945 et de la Libération. Plus d'informations sur journees-archeologie.fr.

En image



CHANTELOUP-LES-VIGNES

La lecture est dans le parc

Tous les jeudis de juin, la commune propose aux Chantelouvais un rendez-vous lecture pour les petits dans les différents parcs de la ville. Au parc de l'Eté vert, pour le premier rendez-vous du 8 juin, une quinzaine d'enfants, entourés de mamans et de professionnelles de la petite enfance, lisaient leur livre *les pieds dans l'herbe*. *« C'est sympa, ça permet d'échanger »*, apprécie Samia, maman chantelouvaise, qui ajoute avec une pointe d'humour : *« C'est toujours mieux qu'à la bibliothèque où il faut se taire. »*

En bref

MANTES-LA-JOLIE

Un après-midi électro au square Brieussel

Samedi 17 juin, de 16 h 30 à 21 h, la Ville et les associations S.I.R.O.P et My electro organisent pour la première fois un après-midi DJ set dans le cadre de l'opération Square en scène. Tout au long de l'après-midi, derrière l'hôtel de ville, le square Brieussel-Bourgeois offrira un cadre pour se détendre lors d'une pause musicale.

Différentes animations ainsi qu'un point buvette et restauration sont prévus pour tous. L'entrée de cet événement est libre.

POISSY

Concertation autour du réaménagement de la gare

Du 12 juin au 13 juillet, le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) et ses partenaires organise une concertation autour du projet de réaménagement des abords de la gare de Poissy, qui accueille 33 000 voyageurs par jour.

Lors de cette concertation, les usagers et les riverains pourront s'exprimer sur leurs attentes. Une rencontre avec les voyageurs est prévue le 22 juin, des ateliers balades seront organisés le 28 juin, de 10 h à 14 h et de 18 h à 20 h. Plus d'informations sont disponibles sur le site reamenagement-gare-poissy.fr. L'inscription aux ateliers est obligatoire.

5 ANS INNEOS
PÉPINIÈRE - ET - HÔTEL - D'ENTREPRISES

INNEOS
ESPACE ENTREPRISES DU MANTOIS

L'ESPACE INNEOS, UN LIEU INCONTOURNABLE DE L'ENTREPRENEURIAT

Pépinière et hôtel d'entreprises de la Comunauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), l'Espace INNEOS a ouvert en avril 2012 pour héberger et faciliter le développement des entreprises. Pouvant accueillir 79 entreprises, pépinière et hôtel d'entreprises confondus, les locaux d'INNEOS ont été pensés pour être adaptés aux besoins des créateurs d'entreprises.

DES CONDITIONS TARIFAIRES ATTRACTIVES

L'Espace INNEOS offre aux entreprises les conditions idélaes de développement à des tarifs progressifs, présentant le meilleur rapport qualité/prix de l'ouest parisien.

4 salles de réunion
16 ateliers de stockage
Gestion du courrier
Douche
4000 m2 de bâtiment
79 bureaux
100 places de parking sécurisé et cloturé
Site sécurisé « accès avec badge »

NOS SALLES DE REUNION ET BUREAUX DE PASSAGE

Vous êtes à la recherche d'un lieu pour organiser un évènement professionnel ? Séminaire, conférence, assemblée générale, entretien individuel... Une équipe de professionnels vous accueille et met à votre disposition :

SALLES DE REUNION MODULABLES
- 4 salles de reunions équipées
- Capacité maximale d'accueil de 100 pers.
- Location à l'heure, à la demi-journée ou à la journée

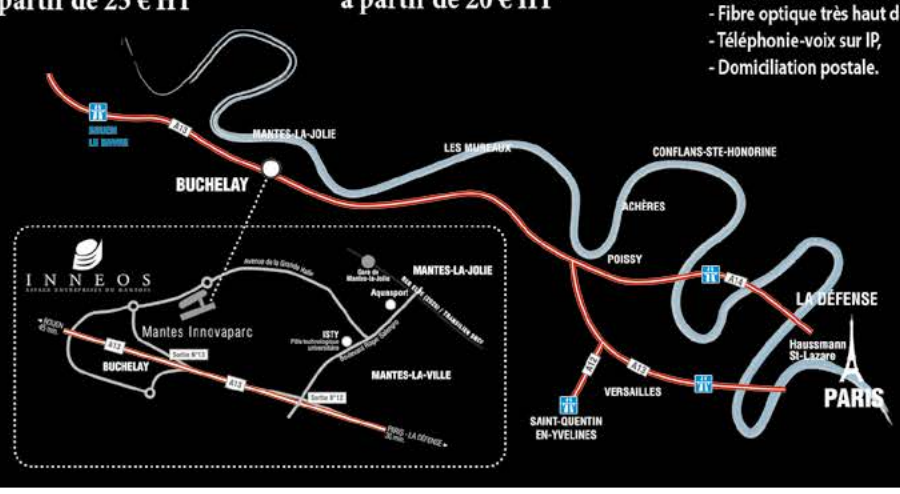
à partir de 25 € HT

BUREAUX DE PASSAGE
- 1 bureau de passage
- Location à l'heure, à la demi-journée ou à la journée
- Superficie de 23 m2

à partir de 20 € HT

DES SERVICES PARTAGES

Dans un environnement favorisant les synergies, l'Espace INNEOS propose :
- Des actions collectives facilitant l'insertion dans le tissu économique local,
- La mise à disposition d'un réseau d'experts dans de nombreux domaines (droits des affaires, fiscalité, propriété industrielle, comptabilité, marketing, communication, ...)
- Service d'accueil des visiteurs,
- Gestion du courrier et des colis entrants et sortants,
- Standard téléphonique, gestion des appels,
- Fibre optique très haut débit à plus de 100Mbps,
- Téléphonie-voix sur IP,
- Domiciliation postale.



GRAND PARIS SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

01 34 78 82 00
ESPACE INNEOS
SPL Mantes-en-Yvelines Développement
1401 avenue de la Grande Halle
78200 Buchelay - France
accueil@inneos.fr
www.inneos.fr

En bref

ANDRESY La ville labellisée « amie des enfants »

Le 9 juin dernier, la Ville a officialisé l'obtention de son label « Ville amie des enfants », décerné par l'Unicef. Le groupe d'opposition Andrésy énergies renouvelées dénonce une « attribution abusive ».



LA GAZETTE EN YVELINES

La municipalité avait déposé son dossier de candidature l'année dernière. Il repose sur dix thématiques comme par exemple la santé, l'éducation ou encore le handicap.

Vendredi dernier, Andrésy est devenue la treizième ville yvelinoise « *et la plus petite* », souligne Philippe Jond-Nécand, délégué de l'Unicef départemental, à obtenir le label « Ville amie des enfants », en présence, notamment, de 250 enfants.

La municipalité avait déposé son dossier de candidature l'année dernière. Il repose sur dix thématiques comme par exemple la santé, l'éducation ou encore le handicap. « *Il s'agit de faire un état des lieux objectif des actions menées* », détaille l'édile andrésien Hugues Ribault (LR).

Dans son dossier, la Ville a notamment mis en avant « *la création d'un plateau aux Charvaux, qui s'inscrit dans notre politique en faveur de la jeunesse* », poursuit-il. « *Il y a une volonté réelle de développer un partenariat avec l'Unicef* », note Philippe Jond-Nécand.

« En faveur de la jeunesse »

Cependant, cette labellisation ne semble pas plaire à tous. Le groupe d'opposition Andrésy énergies renouvelées a envoyé un courrier le 7 juin au président de l'Unicef France, dénonçant « *une attribution abusive* », prenant pour exemple « *la fermeture de l'unique crèche familiale publique* ». Une initiative que goûte peu le premier magistrat : « *C'est lamentable. Cela dégrade l'image de la Ville* ».

En bref

MANTES-LA-JOLIE Plusieurs milliers de prières pour l'ex-recteur de la mosquée

Le décès d'Ali Berka, lundi 5 juin, a provoqué une vive émotion dans le Mantois. Ils ont été plusieurs milliers de personnes à venir prier pour lui mercredi dernier à la Grande mosquée.



LA GAZETTE EN YVELINES

Plusieurs milliers de personnes, notables comme anonymes, sont notamment venues à la prière funéraire organisée mercredi dernier à l'intérieur de la Grande mosquée.

Disparu lundi 5 juin, inhumé jeudi dernier au Maroc, l'ex-recteur de la Grande mosquée de Mantes-la-Jolie, Ali Berka, a suscité de nombreux hommages dans le Mantois. Plusieurs milliers de personnes, notables comme anonymes, sont notamment venues à la prière funéraire organisée mercredi dernier dans l'édifice religieux situé en bordure du quartier Val Fourré, le peuplant ainsi jusqu'à son entrée.

L'homme semblait faire l'unanimité parmi les hommes et femmes politiques, un véritable exploit dans un terrain aussi miné que Mantes-la-Jolie. « *J'ai toujours apprécié son humanité et l'ouverture à tous et toutes dont il faisait preuve quotidiennement* », a ainsi loué dans un communiqué le conseiller municipal communiste Marc Jammet, qui poursuit : « *Les musulmans – mais aussi les Mantais – viennent de perdre un grand homme.* »

« Un grand homme »

L'ex-maire de Mantes-la-Jolie et toujours président du Conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier (LR), a également salué en Ali Berka « *un homme exceptionnel* », comme le « *bâtisseur d'une des premières et plus vastes mosquées de France* », et « *surtout le bâtisseur de ponts pour réunir les hommes* ».

En bref

CHANTELOUP-LES-VIGNES EDF et la commune veulent réduire la facture

Vendredi 9 juin, la commune et EDF ont signé une convention dont l'objectif est d'aider les habitants à consommer moins d'électricité et lutter contre la précarité énergétique.

« *Lutter contre la précarité énergétique.* » Tel est l'objectif de la convention signée en fin de semaine dernière par la municipalité chantelouvaise et EDF. « *L'idée c'est, à tous les niveaux de ce que coûte l'habitat, de dire comment on travaille avec EDF pour être en prévention et en attention des publics précaires* », explique la maire, Catherine Arenou (DVD).

Afin d'éviter que les habitants ne se retrouvent en situation d'impayés, cette convention consistera notamment à des réunions d'informations pour leur apprendre à « *consommer mieux, pour consommer moins et payer moins* », indique Benoît Galan, directeur territorial EDF dans les Yvelines.

Et pour les Chantelouvais qui seraient en situations d'impayés, cette convention devra permettre de former le personnel du Centre communal d'action sociale (CCAS) à disposer des outils pour aider ces personnes en situations délicates. « *Il suffit parfois d'un simple échelonnement,* indique-t-on du côté du CCAS. *Tout sera fait pour éviter la coupure d'électricité.* »

Indiscrets

Dans le Mantois, les deux finalistes de l'élection législative seraient-ils en délicatesse avec la notion de droit d'auteur, que leurs partis respectifs défendent pourtant ? Le maire de Mantes-la-Jolie, Michel Vialay (LR), arrivé second au soir du premier tour, n'a ainsi pas hésité à utiliser deux photos de lui, publiées par *Le Parisien* dans de récents articles, non créditées, au sein de sa vidéo de campagne électorale notamment diffusée sur les réseaux sociaux. Des reprises qui ont été assez peu appréciées au sein du quotidien régional francilien, selon nos informations.

Mais la palme de la méconnaissance des règles régissant le droit d'auteur en France revient sans conteste à sa concurrente LREM et désormais favorite, Khadija Moudnib, qui porte le programme d'un parti qui assure pourtant vouloir « *défendre les droits d'auteur* ». Moultes photographies, utilisées semble-t-il sans crédit, autorisation ni paiement, ont été diffusées sur sa page Facebook. La rédaction de *La Gazette* a ainsi eu la désagréable surprise de constater que l'équipe de campagne de la candidate utilisait, sans autorisation ni crédit, une photo issue d'un de ses articles, pour illustrer certaines propositions du parti d'Emmanuel Macron sur la sécurité.

Après quelques vérifications supplémentaires, il s'avère que ces pratiques semblent quasi-systématiques sur la page Facebook de la campagne de Khadija Moudnib : banque d'images Fotolia, AFP, agences Sipa et Bestimages, Wikipedia, jusqu'à des blogs à l'autre bout du monde ont vu leurs photos utilisées. Si nous n'avons pu obtenir confirmation de ces entités qu'aucune autorisation n'avait été accordée, en ce qui concerne Wikipedia et l'AFP, l'absence de crédit est contraire aux licences d'utilisation de leurs clichés.

Les militants kurdes des Yvelines peuvent se rassurer. Avec 333 suffrages récoltés dans la 8ème circonscription des Yvelines, la candidate du Parti égalité justice, Hulya Sahin, arrive en douzième position. Ce parti peu connu avait été dénoncé avant les élections par les représentants yvelinois comme nationaux de la branche française du PKK (le très communiste Parti des travailleurs du Kurdistan, Ndlr), comme étant la « *vitrine en France du parti islamo-conservateur du Président turc Recep Tayyip Erdogan* » et de son parti, l'AKP (Parti de la justice et du développement, Ndlr).

L'hebdomadaire *Marianne*, lui, avait aussi vu dans les 68 candidats du PEJ « *La main d'Erdogan dans les urnes de France* » dans un article violemment dénoncé sur Facebook par les responsables du PEJ. Le conflit brutal opposant en Turquie le pouvoir d'Etat, représenté par le président Erdogan, et le PKK, présent dans les partis à majorité kurde de la Turquie, n'aura donc pas débordé sur les élections législatives françaises.



CONFLANS-SAINTE-HONORINE Deux centristes historiques dans la 7ème, Arnaud Richard assommé

L'adjointe pisciacaise Michèle de Vaucouleurs (Modem-LREM) réalise le double du score de son adversaire, le député sortant Arnaud Richard (UDI-LR).

Son départ de la mairie de Poissy semble quasiment acté, elle qui l'avait promis en cas de victoire, au vu de son score très élevé au premier tour de l'élection législative dans la 7ème circonscription. La centriste Michèle de Vaucouleurs (Modem-LREM) se félicite d'une « *bonne surprise* » et se dit « *franchement impressionnée par le résultat* ». Elle regrette l'abstention élevée, « *alors qu'il y avait une forte participation* » à l'élection présidentielle. Repartant dès lundi midi « *sur les chapeaux de roue* », elle assure : « *On va aller sur le terrain et à nouveau expliquer le rôle du député, l'intérêt de cette élection, et essayer de rallier, de convaincre.* »

Son adversaire Arnaud Richard (UDI-LR), lui aussi centriste mais légèrement plus à droite, comptait sur un bon bilan à l'Assemblée nationale comme sur le soutien de nombreux maires pour faire barrage à la vague des candidats LREM. Aujourd'hui, il espère surtout que les électeurs de droite porteront leurs voix vers lui au second tour, même si ses réserves de voix semblent bien maigres.

« *Qualifié pour la deuxième mi-temps avec 40-19 au score* », le député sortant, « *pas le candidat d'une vague médiatique ni de l'opportunisme de circonstances* », reconnaît « *un lourd revers pour nos couleurs* ». Mais, filant la métaphore sportive, il assure que dimanche prochain, « *un nouveau match s'offre à nous* », et enjoint : « *Si vous étiez sélectionneur du PSG, iriez-vous confier vos buts au gardien de l'OM !* »

« Pas un choix d'adhésion »

Chez les battus du premier tour, aucun ne donne de consigne de vote à ses électeurs. « *Le choix d'En marche est par dépit, pas un choix d'adhésion, et en ça, les partis traditionnels de la droite et du centre portent une lourde responsabilité* », déplore Christian Taillebois, candidat DVD lourdement battu. S'il ira voter dimanche, son bulletin « *ne se portera ni sur l'un ni sur l'autre* ». Au FN, qui finit quatrième, Victoria Kostaieva n'ira pas aux urnes dimanche. « *Je restais raisonnable* », relativise-t-elle de sa défaite : « *J'ai appris beaucoup de choses au niveau de la communication.* »

Pour Ghislaine Senée (EELV), donnée comme outsider mais finissant cinquième malgré son soutien par le PS et le PRG, « *ce n'est pas une grande surprise* ». La maire d'Evecquemont, certes « *déçue* », avance « *beaucoup de lassitude* » des électeurs comme explication à l'abstention élevée. L'écologiste attend « *des engagements forts* » sur les grands enjeux locaux avant de décider de son vote dimanche. Et voit dans l'abstention massive des jeunes électeurs, des motifs d'espoir : « *Il y a le sentiment qu'on n'a plus besoin des politiques, qu'on peut faire soi-même.* »

Le Conflanais Paul Deboutin (FI) « *regrette* » son élimination mais se montre tout de même « *très satisfait* », arrivant troisième et même en deuxième position dans sa commune. « *Nous devenons de plus en plus centraux dans la vie politique, il faut désormais compter avec nous* », se félicite-t-il, tout en déplorant l'abstention « *qui est majoritaire* ». Alors, il prévient : « *Le ou la député qui sera élu aura un manque de légitimité assez important.* »



LA GAZETTE EN YVELINES

Chez les battus du premier tour, aucun ne donne pour l'instant de consigne de vote à ses électeurs entre Arnaud Richard et Michèle de Vaucouleurs.

Résultats de la 7ème circonscription

Participation

49,19 % - 39 657 votants pour 80 623 inscrits
425 blancs (1,07 % des votants) - 120 nuls (0,30 % des votants)

Michèle de Vaucouleurs (Modem, Modem-LREM) :
40,71 % des votants (19,75 % des inscrits) - 15 924 suffrages
Arnaud Richard (UDI, UDI-LR) : 19,43 % des votants (9,43 % des inscrits) - 7 600 suffrages
Paul Deboutin (FI) : 11,81 % des votants (5,73 % des inscrits) - 4 621 suffrages
Victoria Kostaieva (FN) : 9,15 % des votants (4,44 % des inscrits) - 3 580 uffrages
Ghislaine Senée (ECO, EELV-PS-PRG) : 8,29 % des votants (4,02 % des inscrits) - 3 241 suffrages
Christian Taillebois (DVD) : 2,66 % des votants (1,29 % des inscrits) - 1 041 suffrages
Sandrine Feraud (DLF) : 2,21 % des votants (1,07 % des inscrits) - 866 suffrages
Nicole Pradier (COM, PCF) : 1,24 % des votants (0,60 % des inscrits) - 484 suffrages
Myriam Baeckeroot (EXD, PDF) : 1,08 % des votants (0,53 % des inscrits) - 424 suffrages
Yann Froger (ECO, PFE) : 0,90 % des votants (0,44 % des inscrits) - 352 suffrages
Pierre Hautefeuille (DIV, PVB) : 0,77 % des votants (0,37 % des inscrits) - 301 suffrages
Rémi Top (DIV, UPR) : 0,77 % des votants (0,37 % des inscrits) - 301 suffrages
Ali Kaya (EXG, LO) : 0,60 % des votants (0,29 % des inscrits) - 236 suffrages
Serge Lebrun (DVG, MDP) : 0,36 % des votants (0,17 % des inscrits) - 141 suffrages

Les résultats présentés ci-dessus proviennent du ministère de l'intérieur. La première étiquette politique indiquée est celle issue de l'enregistrement des candidats en préfecture. Si une ou plusieurs autres le sont après la virgule, elles ont été déterminées par la rédaction de *La Gazette*. Les deux premiers candidats sont qualifiés au second tour.

ACHERES Dans la 6ème,Natalia Pouzyreff dans un fauteuil

Elle est presque déjà élue députée. Alors, Natalia Pouzyreff (LREM) évoque déjà l'après, promettant « des ateliers citoyens sur différentes thématiques » tout au long de son mandat. Son adversaire le député sortant Pierre Morange, note « une abstention historique et une lame de fond » en faveur de LREM. Il déplore la « démobilisation » des électeurs, et « appelle à la mobilisation pour inverser la tendance ».



LA GAZETTE EN YVELINES

Le maire de Chambourcy, Pierre Morange (LR), « appelle à la mobilisation pour inverser la tendance ».

Résultats de la 6ème circonscription

Participation

51,38 % - 38 896 votants pour 75 709 inscrits
367 blancs (0,94 % des votants) - 137 nuls (0,35 % des votants)

Natalia Pouzyreff (LREM) : 47,92 % des votants (24,30 % des inscrits) - 18 396 suffrages
Pierre Morange (LR, LR-UDI) : 26,45 % des votants (13,41 % des inscrits) - 10 155 suffrages

Nelly Pascaud (FI) : 8,58 % des votants (4,35 % des inscrits) - 3 295 suffrages
Didier Rouxel (FN) : 6,08 % des votants (3,08 % des inscrits) - 2 333 suffrages
Josiane Dupé-Suarez (COM, PCF-PS-EELV) : 4,54 % des votants (2,30 % des inscrits) - 1 744 suffrages
Christophe Bentz (DVD, PCD) : 1,91 % des votants (0,97 % des inscrits) - 732 suffrages
Denise Collachot (DLF) : 1,01 % des votants (0,51 % des inscrits) - 386 suffrages
Béatrice Saint-Peron (DVG, ND) : 0,82 % des votants (0,42 % des inscrits) - 316 suffrages
Véronique Lancelot (DIV, UPR) : 0,74 % des votants (0,37 % des inscrits) - 283 suffrages
Frédéric Hemery (EXG, LO) : 0,54 % des votants (0,28 % des inscrits) - 209 suffrages
David Roelandt (DIV, PP) : 0,45 % des votants (0,23 % des inscrits) - 173 suffrages
Laurent Lanyi (DVG, MDP) : 0,36 % des votants (0,18 % des inscrits) - 140 suffrages
Fouad Abouhamda (DIV, M100%) : 0,34 % des votants (0,17 % des inscrits) - 132 suffrages
Clément Moreux (DIV, AE) : 0,26 % des votants (0,13 % des inscrits) - 98 suffrages

Les résultats présentés ci-dessus proviennent du ministère de l'intérieur. La première étiquette politique indiquée est celle issue de l'enregistrement des candidats en préfecture. Si une ou plusieurs autres le sont après la virgule, elles ont été déterminées par la rédaction de *La Gazette*. Les deux premiers candidats sont qualifiés au second tour.

VISEU PEINTURE

L'entreprise est spécialisée dans la peinture
et le revêtement de sols souples
depuis plus de vingt ans, agréée par QUALIBAT,
*(organisme professionnel de qualification
et de certification du bâtiment).*

Les peintres sont expérimentés
et qualifiés, dans les secteurs privé,
public et particuliers

Nous intervenons
sur toutes les communes
du département des Yvelines.

18 rue de Vernouillet
78670 Médan
Tél. 01 39 75 20 53
Fax 01 39 75 43 03
viseupeinture@orange.fr

LES MUREAUX Le député-maire LR résiste un peu mieux

Dans la 9ème circonscription, Jean-Marie Tétart (LR) se trouve en ballottage défavorable face à Bruno Millienne (Modem-LREM), avec un écart plus faible que les autres Républicains de vallée de Seine.

Historiquement à droite depuis 1986, la vaste 9ème circonscription a vu La République en marche arriver en tête du premier tour des législatives avec 37,75 % des suffrages exprimés. Le second tour opposera donc Bruno Millienne (Modem-LREM), conseiller municipal à Jumeauville et président du Modem Yvelines, investi dans le cadre de l'accord de son parti avec celui d'Emmanuel Macron, à Jean-Marie Tétart (LR), le député sortant et très ancré maire d'Houdan. Ce dernier se place en ballottage défavorable avec 20,31 % des voix dans une circonscription où l'abstention a atteint un niveau élevé de 52,36 %.

« *Je suis plutôt satisfait, mais pas de triomphalisme : ce n'est pas gagné, il reste le deuxième tour* », souligne Bruno Milliene, qui a rempli son objectif annoncé d'arriver en tête au premier tour. Quant à une explication du fort taux d'abstention, il avance à propos des potentiels électeurs de La République en marche : « *Je pense qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont pensé […], que comme on avait l'étiquette du président, ça allait passer tranquille et ne sont pas forcément venus.* »

Pour les électeurs potentiels de la droite, s'il souligne « *une belle campagne de Jean-Marie Tétart* », le président yvelinois du Modem estime : « *Il a essayé de mobiliser son électorat, et son électorat n'était pas là.* »

« *Je ne prends pas le résultat que nous avons ici, dans la 9ème circonscription, comme une sanction du député sortant. Nous sommes dans un phénomène national qui veut donner une majorité forte au président Macron* », analyse de son côté Jean-Marie Tétart, qui veut « *se charger pendant une semaine de convaincre [les électeurs] par tous les moyens* ».

Et le député-maire d'Houdan de mettre en garde contre ce que serait une majorité trop élevée : « *L'enjeu du deuxième tour […], c'est de savoir si les Français ont vraiment envie d'avoir un pouvoir présidentiel de plus en plus autoritaire, s'appuyant sur un gouvernement aux ordres et une Assemblée nationale avec une majorité écrasante et soumise.* »

La « déroute du PS »

Juste derrière Les Républicains, le candidat du FN, Emmanuel Norbert-Couade, a réalisé un score de 15,3 % des votes exprimés et confirme sa déception. « *On espérait beaucoup mieux, dans la 9ème et dans la 8ème, qui étaient les circonscriptions les plus favorables au Front national,* constate le conseiller municipal à Meulan-en-Yvelines. *Il est clair qu'on pâtit d'une démobilisation encore plus importante que pour les autres.* »

Comme dans le reste des Yvelines, le candidat de la France insoumise, Guillaume Quintin, confie également sa déception, vis-à-vis du score à la présidentielle de Jean-Luc Mélenchon, qui était notamment arrivé en tête du premier tour aux Mureaux. Arrivé quatrième, Guillaume Quintin met la légitimité du candidat qui l'emportera en regard de l'abstention, et notamment les 17,64 % des inscrits ayant voté pour LREM.

« *Ça veut dire qu'il y a 80 % des électeurs inscrits qui ne votent pas pour ce programme politique* », interprète le candidat FI. A la cinquième place de ce premier tour se trouve un autre parti de gauche, le Parti socialiste. Son candidat, Ali Mohammad, met entre autres son maigre score de 3,8 % sur le compte de « *la division de la gauche* ». Il reconnaît également que « *les partis historiques et plus particulièrement le PS ont été sévèrement sanctionnés* », allant jusqu'à parler d'une « *déroute du PS* ».



LA GAZETTE NEYVELINES

Le candidat LREM (à droite) a atteint son objectif d'être « en tête au second tour » devant le député sortant LR (à gauche).

Résultats de la 9ème circonscription

Participation

47,64 % - 43 346 votants pour 90 983 inscrits
662 blancs (1,53 % des votants) - 183 nuls (0,42 % des votants)

Bruno Millienne (Modem, Modem-LREM) : 37,75 % des votants (17,64 % des inscrits) – 16 046 suffrages
Jean-Marie Tétart (LR) : 20,31 % des votants (9,49 % des inscrits) – 8 634 suffrages

Emmanuel Norbert-Couade (FN) : 11,28 % des votants (7,15 % des inscrits) – 6 501 suffrages
Guillaume Quintin (FI) : 11,28 % des votants (5,27 % des inscrits) – 4 794 suffrages
Ali Mohammad (SOC, PS) : 3,8 % des votants (1,78 % des inscrits) – 1 616 suffrages
Salah Anouar (ECO, EELV) : 2,78 % des votants (1,3 % des inscrits) – 1 181 suffrages
Marie-France Lavenne-Reynaert (DLF) : 2,23 % des votants (1,04 % des inscrits) - 948 suffrages
Thibaud De Fleury (COM, PCF) : 1,29 % des votants (0,6 % des inscrits) - 549 suffrages
Ferid Hamdi (DVD, PVB) : 1,2 % des votants (0,56 % des inscrits) - 509 suffrages
François Martin (DVD, PCD) : 0,92 % des votants (0,43 % des inscrits) - 391 suffrages
Isabelle Begue (DIV, UPR) : 0,84 % des votants (0,39 % des inscrits) - 356 suffrages
Philippe Gommard (EXG, LO) : 0,82 % des votants (0,38 % des inscrits) - 348 suffrages
Christiane Gadé (EXD, SIEL) : 0,75 % des votants (0,35 % des inscrits) - 319 suffrages
Victoria Chakarian (EXG, POID) : 0,31 % des votants (0,15 % des inscrits) - 132 suffrages
Renaud Lataillade (DVD) : 0,28 % des votants (0,13 % des inscrits) - 121 suffrages
Nadir Yanisse (ECO) : 0,13 % des votants (0,06 % des inscrits) - 56 suffrages

Les résultats présentés ci-dessus proviennent du ministère de l'intérieur. La première étiquette politique indiquée est celle issue de l'enregistrement des candidats en préfecture. Si une ou plusieurs autres le sont après la virgule, elles ont été déterminées par la rédaction de *La Gazette*. Les deux premiers candidats sont qualifiés au second tour.

POISSY David Douillet, au tapis, compte se relever

La République en marche est arrivée largement en tête dans la 12ème circonscription devant le député sortant David Douillet, qui compte sur un « sursaut démocratique » pour le second tour.





LA GAZETTE NEYVELINES

Si le secrétaire départemental LR confie « une déception », il estime que « le match n'est pas fini ».

Le secrétaire départemental des Républicains et député sortant de la 12ème circonscription n'a pas échappé à la vague Macron. Avec 26,93 % des suffrages exprimés, David Douillet (LR) se qualifie largement pour le second tour mais arrive en deuxième position derrière la candidate LREM, Florence Granjus (41,02 %). Dans une interview donnée à *Yvelines première,* l'ancien champion olympique signifie « *une déception* », mais ajoute que « *le match n'est pas fini* ».

Un sentiment de déception partagé par la France insoumise et le Front national, qui arrivent respectivement troisième et quatrième, et tablaient sur le score de leur candidat respectif à la présidentielle. « *Je pensais pouvoir me maintenir et faire une petite triangulaire* », confie Antoine Baro (FI), surpris par l'abstention élevée.

Jean Luc Gallais (FN) a de son côté noté, comparé à l'élection précédente, « *une démotivation de la part de nos militants mais également de nos sympathisants électeurs* ». Le PS confirme quant à lui son mauvais score de la présidentielle, pour descendre à 5,16 % des inscrits.

Résultats de la 12ème circonscription

Participation

52,42 % - 36 173 votants pour 69 005 inscrits
359 blancs (0,99 % des votants) - 111 nuls (0,31 % des votants)

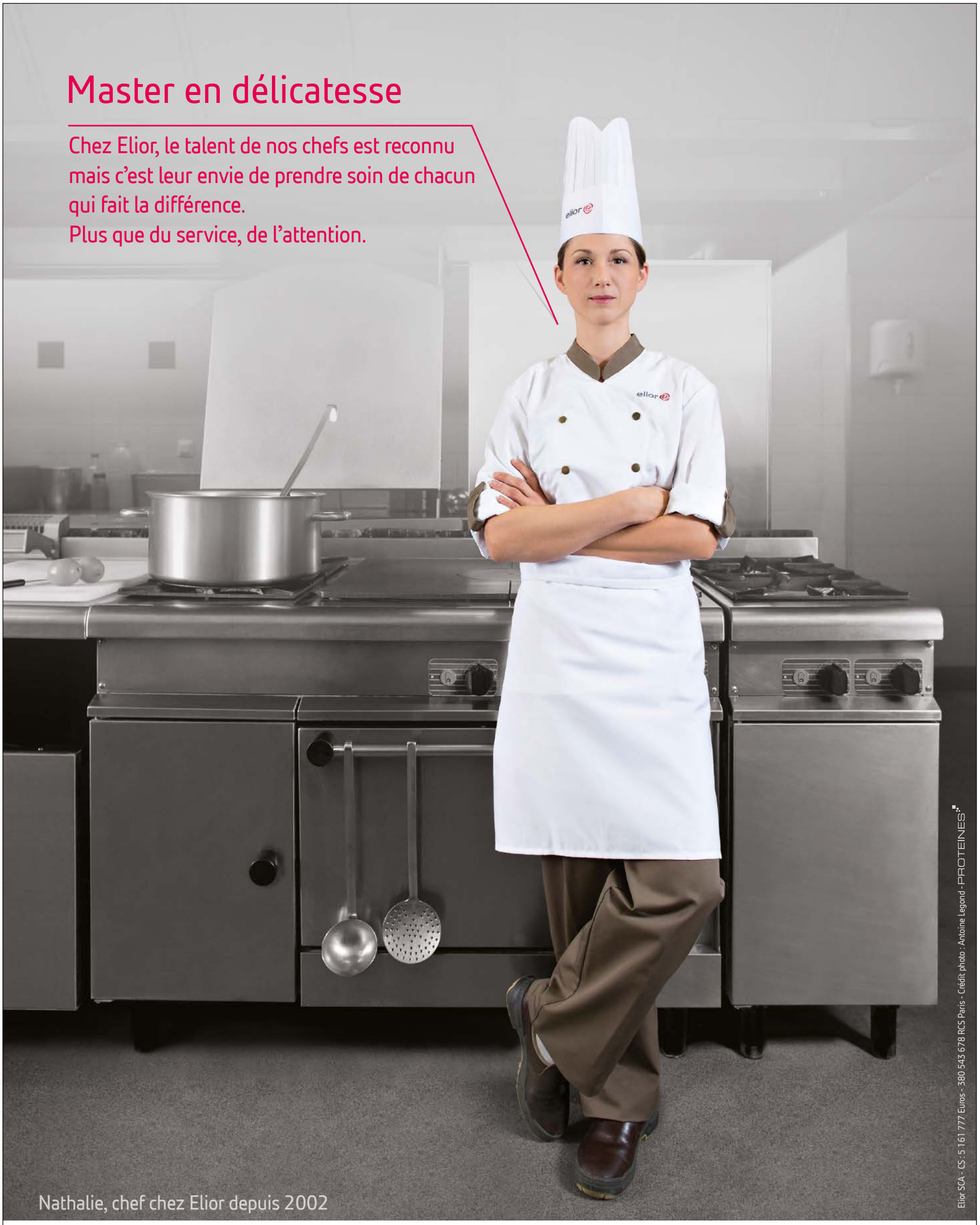
Florence Granjus (LREM) : 41,02 % des votants (21,22 % des inscrits) – 14 644 suffrages
David Douillet (LR) : 26,93 % des votants (13,93 % des inscrits) – 9 615 suffrages

Antoine Baro (FI) : 9,78 % des votants (5,06 % des inscrits) – 3 490 suffrages
Jean-Luc Gallais (FN) : 6,78 % des votants (3,51 % des inscrits) – 2 419 suffrages
Marie-Noëlle Bas (SOC, PS) : 5,16 % des votants (2,67 % des inscrits) – 1 842 suffrages
Patricia Charton (ECO, EELV) : 2,88 % des votants (1,49 % des inscrits) – 1 028 suffrages
Isabelle Fournière (ECO, CHAP) : 1,76 % des votants (0,91 % des inscrits) - 627 suffrages
Françoise Pinson (COM, PCF) : 1,08 % des votants (0,56 % des inscrits) - 384 suffrages
Stéphane Roussillo (DIV, UPR) : 0,84 % des votants (0,43 % des inscrits) - 300 suffrages
Danielle Weber (EXD, PDF) : 0,78 % des votants (0,4 % des inscrits) - 278 suffrages
Jean-Pierre Mercier (EXG, LO) : 0,61 % des votants (0,31 % des inscrits) - 217 suffrages
Florian Gracy (ECO, M100%) : 0,18 % des votants (0,09 % des inscrits) - 64 suffrages
Marion Mouyon (DVD) : 0,14 % des votants (0,07 % des inscrits) - 49 suffrages

Les résultats présentés ci-dessus proviennent du ministère de l'intérieur. La première étiquette politique indiquée est celle issue de l'enregistrement des candidats en préfecture. Si une ou plusieurs autres le sont après la virgule, elles ont été déterminées par la rédaction de *La Gazette*. Les deux premiers candidats sont qualifiés au second tour.

Master en délicatesse

Chez Elior, le talent de nos chefs est reconnu
mais c'est leur envie de prendre soin de chacun
qui fait la différence.
Plus que du service, de l'attention.



Nathalie, chef chez Elior depuis 2002

Elior SCA - CS : 5 161 777 Euros - 380 543 678 RCS Paris - Crédit photo : Antoine Legond - PROTEINES

ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT
Direction du Développement Collectivités Territoriales
Tél. : 01.47.16.51.00
www.elior.com - @Elior_France

Un monde d'attentions elior

MANTES-LA-JOLIE Ivre, il dégrade six voitures depuis le toit de la collégiale

Profitant des travaux en cours sur la façade Sud, un quadragénaire a utilisé l'échafaudage pour accéder au toit. De là, il a lancé des pierres.

« *Je n'avais jamais vu ça, c'est une première* », confie une source proche de l'enquête. Car c'est à un acte dangereux à bien des niveaux que s'est livré un quadragénaire. Dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 juin, ivre, il a escaladé l'échafaudage utilisé pour des travaux sur la façade Sud pour accéder au toit de la collégiale, classée monument historique.

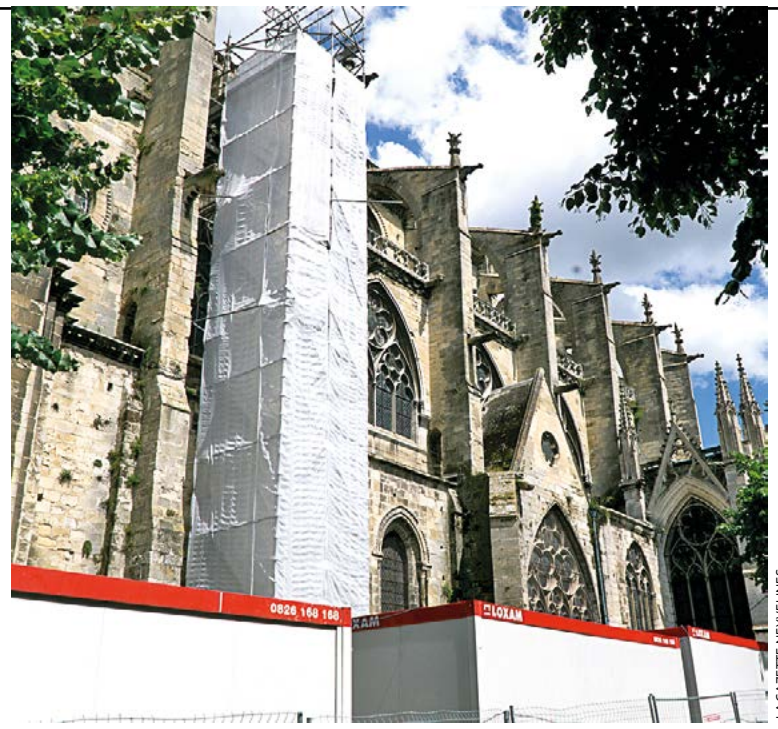
De là, il repère des pierres endommagées, « *qui ne seront plus utilisées, destinées à la déchèterie* », précise le père Matthieu Williamson, le curé de la paroisse qui a été contacté par les policiers après les faits. L'homme décide alors de les jeter sur les voitures garées le long de l'édifice religieux, dans la rue du Château.

Vers 15 h, le lendemain, certaines portent encore les traces de cette virée nocturne : des morceaux de pierre sur le toit, une carrosserie enfoncée ou encore une convocation par la police, informant les propriétaires des faits. Au total, six voitures ont été endommagées. « *Heureusement qu'à 3 h du matin il n'y a pas grand-monde* », commente le prêtre, du fait qu'il n'y ait pas de victimes.



LA GAZETTE NEYVELINES

Vers 15 h, certaines voitures portent encore les traces de cette virée nocturne : des morceaux de pierre sur le toit ou une carrosserie enfoncée.



LA GAZETTE NEYVELINES

Sur le toit, le quadragénaire a repéré des pierres « qui ne seront plus utilisées, destinées à la déchèterie », précise le père Matthieu Williamson.

Malgré tout, cette escapade nocturne « *n'a pas perturbé le fonctionnement* » de l'édifice religieux. « *Le bâtiment n'a pas été abîmé* », explique, soulagé, le père Williamson. Les premières informations relayées par la presse locale faisaient en effet état de gargouilles dégradées.

« Heureusement qu'il n'y a pas grand-monde »

Le suspect a été surpris en flagrant délit par un témoin « *qui a dû entendre les pierres tomber sur les voitures* », commente une source proche de l'enquête. Le quadragénaire a rapidement été identifié et interpellé par les forces de l'ordre dans la rue de la Sangle, située un peu plus haut que l'édifice, aux alentours de 3 h du matin. Il présentait un taux d'alcoolémie de 1,70 g/L de sang.

Lors de sa garde à vue, il a reconnu les faits. Sous le coup d'une mesure judiciaire, il a été déféré le vendredi 9 juin devant le tribunal correctionnel de Versailles. Deux autres hommes, âgés de 23 et 32 ans, avaient également été interpellés avant d'être mis hors de cause. Le préjudice n'est pour l'heure pas établi : « *Nous attendons encore les devis.* » Selon cette même source, la mairie, propriétaire des murs du bâtiment religieux, n'aurait pas porté plainte.

VILLENNES-SUR-SEINE
La foudre met le feu à un pavillon

L'orage qui s'est abattu dans la vallée de Seine dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 juin a causé quelques dégâts, plus ou moins importants.

C'est notamment ce qu'à connu une famille villennoise. Vers 1 h 30 du matin, la foudre s'abat sur leur pavillon, situé allée Georges Bizet et déclenche un incendie au niveau de la toiture et des combles.

La famille, composée d'un couple et de deux enfants est parvenue à sortir indemne de l'habitation et avant l'arrivée des secours. La toiture de la maison familiale est détruite, la rendant inhabitable.

TESSANCOURT-SUR-AUBETTE
Le tableau électrique met le feu au pavillon

Samedi dernier, policiers et sapeurs-pompiers sont intervenus pour un incendie qui s'est déclaré dans un pavillon du chemin du Moulin brûlé, aux alentours d'une heure du matin.

Selon les premières conclusions des enquêteurs, le feu serait parti d'un tableau électrique. Le couple et ses deux enfants ont été alertés par leur alarme incendie, et ont eu le temps de sortir de leur domicile. Le père a toutefois été transporté au centre hospitalier de Meulan-en-Yvelines pour un examen après avoir respiré de la fumée. Les sapeurs-pompiers auraient demandé à ce que le pavillon, totalement détruit, soit placé sous surveillance avec un risque d'effondrement.



POISSY Il gaze une femme et lui vole son appareil photo

Il s'était fait passer pour un acheteur potentiel et avait donné rendez-vous à sa victime. En garde à vue, l'adolescent de 17 ans et demi a d'abord nié les faits.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Alors qu'elle se rend au lieu de rendez-vous fixé, un appel informe la victime que ce dernier a changé. Un des cinq jeunes s'approche d'elle, utilise une bombe lacrymogène et lui dérobe son appareil photo.

Mardi 6 juin, un jeune Pisciacais de 17 ans et demi a été interpellé par les enquêteurs du commissariat de Conflans-Saint-Honorine. Il est soupçonné d'avoir gazé avec une bombe lacrymogène et volé l'appareil photo d'une femme avec qui il avait pris contact sur le site de ventes par internet *Le bon coin*.

« Prêté son téléphone à un copain »

L'adolescent se fait passer pour un acheteur potentiel auprès de sa victime et lui donne rendez-vous. Une fois sur place, la vendeuse ne trouve personne, mais remarque une bande de cinq jeunes à proximité. Elle reçoit un appel lui indiquant que le lieu du rendez-vous a changé.

Alors qu'elle se dirige vers le nouveau lieu, un des cinq jeunes s'approche d'elle, utilise une bombe lacrymogène et lui dérobe son appareil photo. Placé en garde à vue, le jeune homme a « *d'abord nié les faits avant d'expliquer avoir prêté son téléphone à un copain* », détaille une source proche du dossier. Il a reçu une convocation par officier de police judiciaire. Il n'avait pas d'antécédents et n'est pas connu des services de police.

RICHEBOURG Le foyer pour handicapés vandalisé par trois ados

Le soir du 5 juin, le personnel du foyer avait constaté d'importants dégâts. Ils auraient été causés par trois jeunes âgés de 13 et 17 ans.

C'est un bien triste spectacle qu'a découvert le personnel du foyer de la Fondation Mallet, situé dans cette commune du Houdanais. Le lundi 5 juin, un message sur la page Facebook de la fondation indique que « *d'importants dégâts ont été découverts dans la soirée du dimanche 4 juin* » au sein de l'Institut d'éducation motrice (IEM) qui accueille de jeunes handicapés.

« Inondation volontaire » du premier étage

La publication indique que « *c'est l'internat qui a été particulièrement touché : injures sur les murs, dégradations multiples, et surtout une inondation volontaire du premier étage ayant provoqué de graves infiltrations d'eau dans la structure du bâtiment* ».

Heureusement, ce vendredi, la Fondation précisait que « *l'IEM sera de nouveau en mesure d'accueillir les jeunes à partir de lundi (le 12 juin, Ndlr) dans des conditions optimales* ».

Dans le cadre de l'enquête, trois jeunes normands de 13 et 17 ans ont été interpellés et placés en garde à vue à la gendarmerie de Houdan, indique *Le Parisien*.

LES MUREAUX Un jeune grièvement blessé dans une collision

L'accident s'est produit mercredi dernier vers 18 h 40, entre les quartiers des Bougimonts et de Bécheville. Son pronostic vital n'était pas engagé.

Mercredi dernier, en début de soirée, un jeune Muriautin de 17 ans a été grièvement blessé lors d'un accident qui s'est produit vers 18 h 40 à l'angle de la rue des Bougimonts et de la rue de Bécheville. L'adolescent conduisait un scooter et aurait percuté une voiture venant en sens inverse.

Selon les premières constatations des sapeurs-pompiers, l'adolescent souffrirait d'un traumatisme crânien, mais son pronostic vital n'était pas engagé.

Un traumatisme crânien

Il a été transporté vers le centre hospitalier Foch à Suresnes dans les Hauts-de-Seine, sous escorte. Le test d'alcoolémie de l'automobiliste, une Mantevilloise de 43 ans, s'est révélé être négatif.

MANTES-LA-JOLIE Avec de faux papiers, il ouvre six comptes en banque

Un trentenaire originaire de Paris a été interpellé mercredi dernier alors qu'il retirait de l'argent. Il a été remis en liberté avec une convocation.

Mercredi dernier, vers 11 h 20, les forces de l'ordre ont interpellé un Parisien de 30 ans alors qu'il retirait de l'argent à un distributeur d'une banque, dans le quartier du Val Fourré, rue du Docteur Bretonneau.

« Pas sûr qu'il achète à Mantes-la-Jolie »

Depuis quelque temps, le trentenaire avait ouvert six comptes dans différentes agences bancaires de la ville en présentant de faux papiers. Il voulait « *obtenir différents moyens de paiements afin de les présenter aux commerçants* », détaille une source proche du dossier. Avant de préciser qu' « *avec cette méthode, ce n'était pas sûr qu'il achète à Mantes-la-Jolie* ». De fait, les enquêteurs n'ont pas eu de retour de commerçants qui auraient pu être victimes du trentenaire.

Ce sont les banques elles-mêmes qui ont alerté les enquêteurs. Interpellé, le Parisien a été placé en garde à vue, puis remis en liberté en attendant une convocation devant le tribunal.

nexity une belle vie immobilière

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À MÉZIÈRES-SUR-SEINE

LES JARDINS DE MÉZIÈRES

- Des maisons de **3 et 4 chambres**
- Avec **jardins privatifs, clos et plantés**
- Au cœur d'un **écrin de verdure**
- Livraison **clé en main**

ESPACE DE VENTE :
15 AVENUE DE LA GARE
(FACE AU CARREFOUR MARKET)
78 680 ÉPÔNE
Ouvert le lundi de 15 h à 19 h, les jeudi et vendredi de 12 h à 19 h, les samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

01 85 55 11 11
Prix d'un appel local depuis un poste fixe
DISPONIBLE SUR Google play
Télécharger dans l'App Store
nexity.fr



dps&co - Siret 390 295 244 00011 - Document et illustration non contractuels. Illustrateur : La Fabrik à Perspectives. Nexity Domaines Féréal RCS Nanterre 415 120 955. 10 rue Marc Bloch - TSA 90105 - 92613 CLICHY Cedex - FRANCE. SNC au capital de 15 000 €. Juin 2017. (1) Exemple d'un financement pour une opération d'acquisition de résidence principale d'un montant de 246 000 € avec 20 000 € d'apport (hors frais de notaire et de prêt), par un couple, primo accédant avec 2 personnes à charge, dont le revenu fiscal de référence en 2015 était de 44 000 €, bénéficiant d'un PTZ. Financement réalisé grâce à un prêt amortissable à taux fixe d'un montant de 127 600 €, d'une durée de 25 ans, prêt amortissable à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 862,91 € pendant 15 ans, puis 42,91 € pendant 10 ans, TEG 3,02 % et Coût total 32 873 € intérêts et assurances inclus ; d'un PTZ d'un montant de 98 400 €, d'une durée de 25 ans, prêt amortissable à taux fixe, mensualités de 29,52 € pendant 15 ans, puis 849,52 € pendant 10 ans, TEG 0,44 % et Coût total 8 856 € intérêts et assurances inclus ; l'ensemble pour une mensualité globale lissée de 892,43 € pendant 25 ans. La cotisation d'assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour le prêt amortissable et pour le PTZ est de 0,36 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 %. Simulation faite sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires. Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 19/05/2017 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucune façon une offre commerciale ou publicitaire de financement et n'a aucune valeur contractuelle.

SPORT INSOLITE Ball trap : la précision au bout du fusil

Le ball trap est un sport qui trouve peu d'écho mais compte pourtant bon nombre d'adeptes. A Porcheville, les membres du club local se retrouvent tous les samedis pour faire parler leur fusil.

Au fond de l'une des impasses de la zone industrielle de Limay-Porcheville, en lisière de forêt, se cache un méconnu stand de tir et de ball trap. Ce dernier est celui de l'association La cible et le plateau, section de l'Association sportive porchevilloise, qui occupe le terrain depuis le début des années 80 et y a érigé un complexe qui compte désormais un club house et plusieurs pas de tir.

Un développement que l'actuel président, Rocco Barberi, attribue à son prédécesseur, Giacomo Campanella, qui aura œuvré à la tête du club jusqu'en 2015. Si le club porchevillois pratique le tir sportif et le ball trap, c'est ce dernier que la majorité des 240 tireurs que compte le club pratiquent.

Le ball trap est un sport où le tireur doit détruire un « *plateau* », un disque dont la taille ne dépasse pas 12 centimètres, pendant que celui-ci est dans les airs jusqu'à 60 mètres de distance, en lui tirant dessus avec un fusil « *de calibre 12 généralement* », détaille le président de La cible et le plateau. C'est lorsque le célèbre « *pull* » est crié par le tireur que le plateau s'envole. « *Il faut calculer la vitesse, la trajectoire, la distance, c'est un sport technique* », prévient Rocco Barberi. Bien que cette discipline se pratique avec des armes, le président du club insiste : « *les règles sont très importantes* », et grâce à ces dernières, le club n'a « *jamais eu d'accident* ».

Cette pratique trouve ses origines dans le monde de la chasse, dont on retrouve plusieurs termes, notamment dans les noms des différents modèles de plateau. « *Le plateau qui vole ressemble aux déplacements des perdreaux, lapins ou bécasses* », confirme Rocco Barberi qui ajoute d'ailleurs que plusieurs « *chasseurs viennent s'entraîner pendant l'hiver* » en pratiquant le ball trap.


LA GAZETTE

« Il faut calculer la vitesse, la trajectoire, la distance, c'est un sport technique », prévient Rocco Barberi, le président de La cible et le plateau.

« C'est un sport technique »

Si le ball trap est un sport majoritairement d'hommes, plusieurs femmes le pratiquent également. A l'image de Sandrine, « *arrivée par hasard dans le ball trap* » il y a bientôt deux ans. Alors que cette dernière « *ne pratiquait pas du tout le tir* », elle a été séduite par « *le fait que ce soit à l'extérieur et la convivialité* ». Sandrine apprécie de « *pouvoir casser des plateaux, se surpasser et progresser* », et ne cache pas son envie de « *montrer qu'une femme aussi peut bien tirer* ».

Dans les Yvelines, le club porchevillois, avec celui de Rambouillet, fait partie des plus importants. Si le président de La cible et le plateau rappelle que « *chaque club à ses cadors* », Porcheville a compté et compte plusieurs tireurs de bon niveau. Dernier résultat notable en date, Kévin Campanella a terminé 16ème sur 168 à la sélection nationale du Compak sporting avec un score de 187 sur 200 plateaux abattus. Ce dernier a également déjà participé aux Championnats du monde avec le maillot de l'équipe de France.

CYCLISME VTT : avalanche de podium pour les Orc

L'Off road cyclisme (Orc), le club de VTT d'Epône, a organisé le championnat d'Île-de-France à Morainvilliers, et a remporté plusieurs titres de vice-champions et champions régionaux.

Le lundi 5 juin, le club de VTT éponois, l'Off road cyclisme (Orc), organisait le championnat d'Île-de-France à Morainvilliers. Alors que le beau temps était au rendez-vous, 150 sportifs ont répondu présent sur ce circuit de 5 kilomètres, et les locaux ont réalisé bon nombre de podiums de la catégorie poussin à espoir.

150 sportifs présents

« *C'est moins bien qu'on ne l'espérait parce qu'on a fait beaucoup de 2ème places* », confie Véronique Fontaine, vice-présidente du club des Orc. En effet, le club éponois compte de nombreux vice-champions d'Île-de-France, mais également deux champions régionaux : chez les poussins avec un podium « *100 % Orc* », et chez les juniors féminines où « *Elora fait une très belle course et remporte le titre* ».

Si Véronique Fontaine souligne les bonnes performances chez les plus jeunes, « *c'est la relève de demain* », elle apprécie que les bons résultats des Orc permettent d'envoyer plusieurs cyclistes aux Championnats de France qui se dérouleront le 14 juillet en Bretagne.

CANOË-KAYAK Coupe du monde : Franck Le Moel au pied du podium

Dans la troisième manche de la Coupe du monde de canoë-kayak, qui s'est déroulée à Belgrade en Serbie les 3 et 4 juin, la France a récolté bon nombre de médailles. Parmi les bonnes performances tricolores, celle de Franck Le Moel, kayakiste de l'Association sportive mantaise (ASM), est à souligner.

Franck Le Moel, associé à Pierrick Bayle de Saint-Laurent-Blangy, a pris la quatrième place en K2 500 mètres. Après avoir dominé la course, ils échouent au pied du podium, rattrapés dans les derniers mètres.

SPORT NAUTIQUE Le Yacht club triellois ouvre ses portes

A l'occasion de la nationale fête du nautisme, le Yacht club de Triel-sur-Seine ouvre ses portes le samedi 17 juin. De 10 h 30 à 17 h 30, au quai Aristide Briand, le programme prévoit plusieurs initiations, démonstrations et promenades sur l'eau.

« *Virer de bord, tenir la barre mais aussi comprendre les grands principes de fonctionnement d'un bateau à voile* », autant de concepts que le club proposera de découvrir ce jour-là. Plus de renseignements par courriel à yacht.club.de.triel@gmail.com ou sur le site internet yacht.club.de.triel.free.fr.

HOCKEY SUR GLACE Mission accomplie pour les Mantais

En octobre dernier, la section hockey sur glace affichait l'objectif montée pour son grand retour sur la glace. Objectif rempli au terme d'une saison où le club n'aura concédé aucune défaite.

Pour son grand retour sur la glace, la section hockey sur glace de l'Association sportive mantaise (ASM), avait intégré en octobre le Trophée loisirs (compétition où les charges sont interdites, Ndlr). Retrouvant la compétition après quatre ans d'absence, les Mantais avaient rejoint la Ligue 3 de Trophée loisirs mais avaient annoncé dès le début de saison leur objectif de montée.


LA GAZETTE NE YVELINES

« Le manque de hockey pendant quatre ans nous a rendus affamés », donne Alex Le Moal comme explication de cette belle saison.

C'est peu dire si la mission a été remplie puisque l'ASM affiche une saison où elle a été invaincue, avec la montée en Ligue 2 de Trophée loisirs à la clef. Alex Le Moal, le jeune président du club, ne cache pas sa satisfaction de ce retour sur la glace réussi. « *Le manque de hockey pendant quatre ans nous a rendus affamés,* donne Alex Le Moal comme explication de cette belle saison qui mentionnait aussi les nombreux supporters présents pendant les matchs. *L'équipe était prête à travailler dur.* »

« La montée, encore »

Alors que la patinoire est désormais fermée pour l'été, Alex Le Moal affiche déjà l'ambition du club pour sa prochaine saison en Ligue 2 : « La montée, encore ». Et d'ajouter : « *On est impatient de pouvoir rejouer encore, que le niveau soit un peu plus haut, que les matchs soient un peu plus serrés.*»




Pour les
Couche
-tard !
Drive 24/24
McDrive™
McDonald's
Mantes-la-Ville
* 7 jours/7 et fermé de 7h à 8h30
Crédit photos : McDonald's • Création mbc • tornac.fr • Tél. : 01 34 77 34 84

VALLEE DE SEINE La musique célébrée sur tout le territoire

La nouvelle édition de la Fête de la musique aura lieu le mercredi 21 juin à travers toute la France. A cette date, plusieurs événements sont organisés en vallée de Seine dont une partie est recensée sur le site internet officiel de la fête de la musique ou les sites internet des communes.



AURORA & THE BETRAYERS

La place Saint-Maclou de Mantes-la-Jolie accueillera les groupes Aurora & the Betrayers (photo) et The Dustaphnics pour la Fête de la musique.

- Achères

Deux événements auront lieu le 21 juin sur la place du marché de 18 h à 22 h. Fête de la musique et Nuit des arts s'entremêleront avec la présence d'artistes, de plasticiens, de photographes, ainsi que de groupes du Sax et du Conservatoire à rayonnement communal. Plus de renseignements sur le site internet du Sax.

- Andrésy

Toute la commune prendra part à la Fête de la musique le 21 juin. La municipalité invite les Andrésiens qui le souhaitent à organiser des animations musicales en bas de chez eux. Amateurs ou professionnels doivent pour cela proposer leur candidature à la Ville avant le 16 juin. Ces animations viendront s'ajouter à celles déjà prévues : une scène ouverte sous le marché couvert à partir de 18 h, la chorale Le tourdion se produira devant l'hôtel de ville à partir de 20 h, et l'école de musique et de danse locale organisent une scène ouverte à l'Espace Julien Green de 18 h à 22 h.

- Aubergenville

Cette nouvelle édition aubergenvilloise de la Fête de la musique se tiendra sur la place Jean Monnet dès 18 h 30 le 21 juin. Le programme proposera de découvrir un groupe de trois jeunes Aubergenvillois, les Sweet Machine Oddity, et de participer à un karaoké géant. « *De nombreuses associations seront présentes pour vous faire chanter et danser* », indique le site de la commune. Renseignements au 01 30 90 48 85.

- Conflans-Sainte-Honorine

La musique investira cette année deux lieux conflanais le 21 juin : la place Fouillère et la place de la Liberté. Sur la première, trois groupes se succéderont avec Kat à 19 h, Rémila à 20 h 15 et The Crooks and the Dylan's à 21 h 30. Sur la place de la Liberté, s'enchaîneront trois autres groupes de 19 h 30 à 22 h 30 : Elixir, You'll see on friday, et CCLC.

- Les Mureaux

Le centre-ville célébrera la musique le 21 juin. L'association Mureaux entreprises et la Ville proposeront des concerts de styles variés dans les cafés du centre-ville. L'événement est gratuit et se tiendra de 18 h à 22 h. Plus de renseignements sur le site de la Ville.

- Limay

Dans cette commune, la Fête de la musique est incorporée dans un plus vaste événement qui se tiendra du 17 au 25 juin, la Semaine de la culture. Si la Fête de la musique se déroule le 21 juin, à 19 h 30, dans les studios de répétition, de nombreux autres spectacles, concerts et expositions sont organisés pendant cette semaine. Programme complet sur le site internet de la commune.

- Mantes-la-Jolie

Dans le cadre des Scènes estivales, la Fête de la musique mantaise se déroulera le 21 juin sur la grande scène de la place Saint-Maclou avec deux valeurs montantes : les groupes Aurora & the Betrayers à 20 h 30, puis The Dustaphnics à 22 h 30. Au square Brieussel, c'est une programmation 100 % mantaise qui sera proposée avec Lass Tour à 17 h 30, Plump à 18 h 15 et The Jamwalkers à 19 h 15. Programme disponible sur le site internet de la commune.

- Poissy

Trois lieux et deux bars-restaurants avec plus d'une quinzaine d'artistes de styles variés, sont prévus pour la Fête de la musique à Poissy. Le 21 juin, ces représentations auront lieu place de la République de 18 h à 23 h 45, à la Source de 20 h à 00 h 15, à la collégiale Notre-Dame de 20 h 30 à 23 h, au restaurant L'instant de 20 h 15 à minuit et au bar le Batignolle de 22 h à 23 h. Le programme complet et l'ordre de passage des artistes sont téléchargeables sur ville-poissy.fr.

- Triel-sur-Seine

Le 21 juin, la musique et la danse investiront le centre commercial des Châtelaines. De 17 h 30 à 20 h 30, seront proposés des spectacles de capoeira, de danse orientale, de chorale, etc. Viendront ensuite des concerts variés avec des groupes qui s'enchaîneront jusqu'à minuit. Le programme et la liste des festivités sont visibles sur le site internet de la Ville.

POISSY La soirée cocasse d'Archibalde

La troupe de théâtre pisciacaise, Les jeux dits de la bruyère, présentera la pièce *Black Comedy* ce week-end au théâtre Blanche de Castille. Cette comédie se déroule dans la Grande-Bretagne du milieu des années soixante. Alors qu'Archibalde reçoit pendant une même soirée plusieurs hôtes qu'il compte bien impressionner grâce à des meubles précieux empruntés à son voisin antiquaire, l'arrivée d'une panne d'électricité, son ex-maîtresse et le voisin vont provoquer de cocasses situations.

Deux représentations seront données, le 17 juin à 21 h et le 18 juin à 15 h. Les tarifs sont compris entre 5 et 10 euros. Informations et réservations au 06 62 06 48 66 ou par courriel à jdlb.resa@gmail.com.

TRIEL-SUR-SEINE La création audiovisuelle à l'honneur

Le théâtre Octave Mirbeau accueille la Coupe lumière, le festival international de la création audiovisuelle des associations Clic Triel et le photo club de Triel. « *Ce gala réunit 56 montages audiovisuels provenant de 11 pays différents,* annoncent les deux associations. *12 prix seront décernés et ces montages seront projetés sur grand écran le samedi 17 juin 2017 à partir de 14 h 30.* » L'entrée est libre et plus de renseignements sont disponibles sur www.lacoupelumiere.com.

AUBERGENVILLE La réalisatrice Lidia Terki présente son dernier film

Le vendredi 16 juin à 20 h 45, le cinéma Paul Grimault diffusera le film *Paris la blanche,* qui a reçu plusieurs récompenses et a reçu de bonnes critiques. La séance sera suivie d'une rencontre avec la réalisatrice du film, Lidia Terki.

Paris la blanche raconte l'histoire de Rekia, soixante-dix ans, qui quitte pour la première fois l'Algérie pour y ramener son mari. Plus de renseignements sur cinemapaulgrimault.com.

ORGEVAL Rossini investit l'église

L'église d'Orgeval accueillera l'Orchestre des possibles et l'Ensemble vocal d'Orgeval le samedi 17 juin à 20 h 30. Ils proposeront une reprise du *Stabat Mater* de Rossini, une œuvre pour choeur, orchestre et solistes créée en 1842 à Paris. L'entrée est gratuite et la participation aux frais est libre. Plus de renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune.

LES MUREAUX Les parcs sont à la fête

Le samedi 17 juin, de 14 h à 19 h, le parc de l'Oseraie et celui des Marronniers accueillent concerts, expositions, et des animations plus surprenantes comme de la chute libre et un parcours d'accrobranche. Cet événement, intitulé Tous au parc, est gratuit. Plus de renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune ou par téléphone au 01 30 91 39 04.

OFFRES D'EMPLOI*
"Traitées par la Mission Locale du Mantois"

• **Agent de production - 15 postes (H/F)**
Rosny-sur-Seine - CDD - 35h h - Intérim - Débutant accepté si motivé - Savoir lire et écrire - Rapide et minutieux, ce travail nécessite de la dextérité et de la concentration - Production sur chaîne de montage de siège automobile-longue mission

• **Assistant administratif polyvalent - 1 poste (H/F)**
Magnanville - CDD - 35 h - temps plein - Débutant accepté - Niveau : Bac+2 ou équivalent exigé - Diplôme : GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMI - Bon anglais - Savoir utiliser tableur et maîtrise le traitement de texte - Chargé de la gestion administrative et commerciale - Prendre en charge le courrier, le standard et la validation des factures fournisseurs Saisir et suivre les commandes clients et fournisseurs

• **Educateur sportif - 1 poste (H/F)**
Mantes-la-Jolie - CDD - 35 h - Diplômes requis : BAFA ou BPJEPS APT (préférable) - Connaissance des outils microinformatiques bureautique - Permis B + véhicule serait un plus - Préparation et animation dans le cadre des activités scolaires et de toutes autres actions - Remise d'un rapport d'activité spécifique à chaque action - Participation aux réunions pédagogiques - Intervention au sein des CVS pour la gymnastique d'entretien féminine

• **Opérateur train chantier - 1 poste (H/F)**
Vernouillet - CDI - 35 h - temps plein - Bonne expression orale et écrite - Niveau Baccalauréat - Exigé - Apprécier le travail en équipe - Aptitude à l'autonomie et à la prise de décision - Manœuvrer les trains dans le respect des règles de sécurité Savoir contrôler l'état des wagons - Gérer les approvisionnements sur la base arrière - Savoir utiliser les installations de sécurité

• **Pros Cariste 2-3-5 - 3 postes (H/F)**
Aubergenville - CDD - 35 h - Interim - CACES 2-3-5 - Savoir lire et écrire

• **Pro conseiller de vente - 1 poste (H/F)**
Buchelay - CDD - 35 h - Vente découpe de bois et de verre

• **Secretaire - 1 poste (H/F)**
Mantes-la-Ville. - CDD - 39 h - Bac pro secrétariat - Maîtrise Word et Excel - Contrat en EAV ou CUI - Tâche administrative

• **Educateur sportif - 1 poste (H/F)**
Mantes-la-Jolie. - CDD - b35 h - Diplômes requis : BAFA ou BPJEPS APT (préférable) - Connaissance des outils microinformatiques bureautique - Permis B + véhicule serait un plus - Animation sportive - Sortie en soirée - Remise d'un rapport d'activité spécifique - Participation aux réunions pédagogiques

*Les offres concernent uniquement les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Mission Locale DU MANTOIS
Centre Commercial Mantes 2
Bâtiment Le Cube - Allée des Médecins
78200 Mantes-la-Jolie
01 30 94 23 44 - accueil.mldumantois@gmail.com
Rejoignez-nous et partagez | Abonnez-vous à ML Mantois

Retrouvez l'ensemble de nos émissions dans leur intégralité sur notre site www.lfm-radio.com et en vidéo sur notre chaîne Youtube RadioLFMOfficiel.

LA MATINALE Les candidats de la 7ème circonscription au micro de LFM

Durant quatre semaines, LFM vous propose de découvrir les candidats de votre circonscription. Cette semaine, ceux de la 7ème circonscription étaient passés au crible.

Cette semaine, les auditeurs de *LFM* avaient rendez-vous avec les candidats de la 7ème circonscription. C'est entre 14 hommes et femmes que les habitants d'Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine, Meulan-en-Yvelines ou encore Triel-sur-Seine ont eu à choisir. Parmi eux, quatre ont répondu à l'appel de *LFM* pour revenir sur leurs parcours et leurs projets pour le territoire. Rémi Top, candidat pour le parti Union populaire républicaine, était donc sur *LFM* pour défendre son projet.

Rendez-vous avec les candidats de la 7ème circonscription

Il est revenu sur son combat contre l'influence de Bruxelles, mais a aussi évoqué ses deux grands chevaux de batailles, « *continuer à miser sur l'innovation et mettre en place une politique favorable au bien-être de la population d'un point de vue psychologique* ». Rémi Top a également exposé le volet pratique du « *combat d'idées* » qu'il voulait mettre en place : conférences, porte à porte et rencontres avec les citoyens. Ghislaine Senée, maire d'Evecquemont, conseillère régionale d'Île-de-France, candidate Europe écologie - Les verts et PS, était aussi sur les ondes de la radio.

Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine, Meulan-en-Yvelines ou encore Triel-sur-Seine

« *Le député peut avoir le vrai rôle d'informer, de faire de la pédagogie, d'expliquer à la population* », s'est-elle exprimée. Un rôle pédagogique que Ghislaine Senée entendait mettre au service dans de nouveaux projets d'urbanisation. Christian Taillebois, candidat sans étiquette, était également sur *LFM*. S'il se présente sans étiquette, il reste néanmoins membre du Parti chrétien démocrate, un engagement qu'il ne cache pas : « *J'ai un engagement militant clair et transparent, il suffit de se renseigner un peu, je ne cache absolument rien.* »

Face à Arnaud Richard, candidat sortant investi par Les républicains et l'Union des démocrates indépendants, c'est une droite alternative qu'il veut représenter. Il a aussi tenu à réaffirmer ses valeurs : « *La famille, l'identité de la France, la souveraineté de ce pays.* » Quant au Front national, dans cette 7ème circonscription, c'est Victoria Kostiaeva qu'il avait investie.

Cette dernière s'est exprimée sur sa volonté de relier les citoyens et leurs gouvernants : « *Je veux être un intermédiaire entre le gouvernement et le peuple.* » Après ceux des 7ème, 8ème et 9ème circonscriptions, les candidats de la 6ème sont, cette semaine, dans *La Matinale* pour présenter leurs candidatures.

La Matinale LFM, tous les jours du lundi au vendredi de 7 h à 10 h, présentée par Sofiane El Khilaly, en écoute sur le 95.5 FM et lfm-radio.com

LE LIVE Retour sur le parcours d'un jeune talent LFM

C'est en 2015, lors de la première édition Tremplin jeunes talents LFM, que Tayah a été remarquée. Depuis, entre studio et concerts, le quotidien de la jeune fille a bien évolué.



LFM RADIO

Avec une tournée locale et quelques concerts après le concours, ce jeune talent LFM n'a pas chômé.

Cette année aura lieu la troisième édition du Tremplin jeunes talents, un concours ouvert à tous les jeunes de moins de 26 ans, destiné à découvrir les grandes voix de demain.

« Ca a décollé quand j'ai fait mon concours LFM »

Pour l'occasion, Jamila Touré, depuis devenue Tayah, revenait sur sa nouvelle vie depuis sa victoire lors de l'édition 2015. « *Ca a décollé quand j'ai fait mon concours LFM* », explique celle qui, avant, assure n'avoir chanté que sous sa douche. Avec une tournée locale et quelques concerts après le concours, ce jeune talent *LFM* n'a pas chômé.

Mais c'est lors d'une prestation dans une soirée de vœux qu'elle est remarquée par son producteur actuel, Sosthène : « *J'ai entendu une voix sur scène, c'est tout ce que j'ai remarqué* », raconte ce dernier. Désormais, Tayah s'habitue progressivement au monde de la chanson : « *Avant, je voyais ça à la télévision, et me dire que maintenant je suis en studio, que c'est à mon tour, c'est vraiment impressionnant.* »

La marraine du second tremplin ne compte pas en rester là. Si elle rêve de se frotter au jury du télé crochet *The voice*, en mai dernier, elle a aussi sorti son premier single *Comme une Feuille* avec déjà plus de 2 000 vues sur Youtube.

Le Live, du lundi au vendredi de 17 h à 20 h, présenté par Vee, en écoute sur le 95.5 FM et lfm-radio.com

SUDOKU : niveau moyen

			2					3
5	2			8			6	1
	1	3	4	6				2
		8		2	6			9
				4		6	2	
6	5	2	9	7			8	4
	8		6				1	
	9	7		3			4	
	6			5			3	8

SUDOKU : niveau difficile

			7					
	7			4			2	
	4						5	7
6		7	8		4	9		2
								5
			9					
			1			5		4
4	1							
	3			9				

Les solutions de ces sudokus sont consultables sur la page Facebook de La Gazette en Yvelines. Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

La Gazette en Yvelines - Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Site web : lagazette-yvelines.fr - **Facebook :** La Gazette en Yvelines - **Twitter :** @GazetteYvelines



L'actualité locale d'Houdan à Conflans-Sainte-Honorine en passant par chez vous !

Édité par La Gazette du Mantois, société par actions simplifiée.
Adresse : 9 rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

Directeur de publication, éditeur :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Publicité :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Conception graphique, distribution :
Sébastien Dailleux
sebastien.dailleux@lagazette-yvelines.fr

Imprimeur :
Advertising Content Roto Picardie
ZA du Chant aux Oiseaux
80800 Fouilloy

RÉDACTION

Vous avez une information à nous transmettre ? Un événement à annoncer ? Des précisions à nous apporter ? Un commentaire à faire ? Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr

8 rue Porte aux Saints
78200 Mantes-la-Jolie

Rédacteur en chef :
Loris Guémart
loris.guemart@lagazette-yvelines.fr

Actualités, sport, culture :
Damien Guimier
damien.guimier@lagazette-yvelines.fr

Actualités, faits divers :
Lucile Giroussens
lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr

Tirage : 55.000 exemplaires - ISSN : 2431-1960 - Dépôt légal : 06-2017

DANS LES YVELINES,
DÉFISCALISER EN TOUTE SIMPLICITÉ,
C'EST MAINTENANT !

Jusqu'au 30 juin :

FRAIS DE NOTAIRE
0€[1]

3 ANS DE GESTION LOCATIVE
0€[2]

jusqu'à **63 000€**
DE RÉDUCTION D'IMPÔTS[3]



Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice de la réduction d'impôt.
Faire un investissement locatif présente des risques, notamment en cas d'absence de location, de loyer impayé ou de vacance locative. Retrouvez plus d'informations sur les investissements locatifs sur www.bouygues-immobilier.com

bouygues-immobilier.com

0 810 002 500 Service 0,06 € / min + prix appel

Bouygues Immobilier
Bien plus pour vous

(1) 0 € de Frais de notaire : couvre exclusivement la taxe de publicité foncière, le salaire du conservateur des Hypothèques et les émoluments de vente du notaire. Hors frais éventuels liés à l'emprunt et hors frais d'hypothèque, de caution ou de privilège de prêteur de deniers ou tous autres frais éventuels de garantie liés au financement de l'acquisition. **(2) Gestion locative offerte pendant 3 ans :** 3 ans d'honoraires de gestion courante vous sont offerts. Offre valable sous condition de la souscription d'une solution BIEN GERE d'une durée de 3 ans (au tarif de 10,55 % TTC du quittancement mensuel loyer + charges, tarif au 05/05/2017). L'administrateur de biens prend en charge la première année de gestion locative et Bouygues Immobilier vous offre les deux années suivantes sous forme d'une remise d'un montant forfaitaire ferme et définitif de 0,5 % du prix TTC du logement. Cette somme vous permettra de régler les honoraires de gestion qui vous seront facturés par l'administrateur de biens en même temps que la prime d'assurance «garantie locative» demeurant à votre charge (facturés mensuellement par l'administrateur de biens). Voir conditions détaillées de l'offre et de la solution BIEN GERE (Gestion locative par un administrateur de biens – garanties loyers impayés et vacance locative – détérioration immobilière, contentieux et protection juridique, Garanties soumises à conditions, franchise, durée et plafond) sur bouygues-immobilier.com. **(3) Dispositif PINEL :** Réduction d'impôt pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques, destiné à la location pendant 6 ans ou 9 ans à un loyer plafonné, et à des locataires sous plafonds de ressources. Conditions définies à l'article 199 novovicies du code général des impôts. Réduction d'impôt sur le revenu de 12 % pour 6 ans de location ou 18 % pour 9 ans de location, calculée sur le prix d'acquisition du bien retenu dans la limite de 300 000 €. Tout décalage dans la signature de l'acquisition est susceptible d'entraîner la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Réduction d'impôt prise en compte pour le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-0 A du CGI. Offres valables pour toute réservation dédiée à l'investissement locatif signée entre le 1er et le 30 juin 2017 sur une sélection de logements (liste des programmes et lots disponibles sur simple demande ou sur www.bouygues-immobilier.com), sous réserve de signature de l'acte authentique de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation. Dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec les autres offres Bouygues Immobilier en cours. Conditions détaillées sur simple demande ou sur www.bouygues-immobilier.com. Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation). Bouygues Immobilier, SAS, au capital de 138 577 320 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre, siège social, 3 boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92 130), ORIAS n° 13006299 / Architecte : Véronique Bleunven - Illustration : Infime / Conception : CHANGE - GRENADINES & CIE - 06/2017